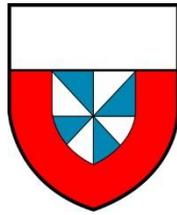


Commune de Cheseaux



Préavis 13/2017

Rapport de Gestion 2016



Table des matières

Chapitre I : Municipalité

- I - 1. Organisation
- I - 2. Autorisations générales
- I - 3. Préavis municipaux

Chapitre II : Administration générale

- II - 1. Administration
- II - 2. Contrôle des habitants
- II - 3. Activités villageoises
- II - 4. Lausanne Région

Chapitre III : Constructions - Urbanisme - Bâtiments

- III - 1. Police des constructions
- III - 2. Urbanisme
- III - 3. Commission d'urbanisme

Chapitre IV : Sécurité publique - Inspection des viandes - Protection civile - Service du feu

- IV - 1. Sécurité publique
- IV - 2. Inspection des viandes
- IV - 3. Protection civile
- IV - 4. Service du feu

Chapitre V : Travaux - Forêts - Epuration - Déchets

- V - 1. Travaux
- V - 2. Routes et chemins
- V - 3. Domaines
- V - 4. Forêts
- V - 5. Epuration des eaux - CISTEP
- V - 6. Traitement des déchets - Valorsa

Chapitre VI : Petite Enfance - Oeuvres sociales - Cultes

- VI - 1. Accueil de la petite enfance
- VI - 2. Commission Enfance - jeunesse
- VI - 3. ARASPE
- VI - 4. APROMAD
- VI - 5. Cultes

Chapitre VII : Etablissement de la Chamberonne

- VII - 1. Organisation générale
- VII - 2. Classes primaires
- VII - 3. Classes secondaires
- VII - 4. Effectifs
- VII - 5. Activités et événements divers
- VII - 6. Mesures de prévention
- VII - 7. Bibliothèque
- VII - 8. Parents
- VII - 9. Bâtiments scolaires



Chapitre I : Municipalité

I - 1 - Organisation

La composition de la Municipalité au 31 décembre 2016 est la suivante :

SAVARY Louis – Syndic	Administration générale – Finances - Relations extérieures - Affaires régionales
DIEPERINK Jacqueline	Instruction publique – Affaires sociales – Accueil de jour des enfants - Cultes – Bâtiments communaux scolaires et pré/para scolaires
HÄMMERLI Pierre	Travaux – Voirie – Routes – Eclairage public - Epuration des eaux – Egouts – Gestion des déchets - Forêts et domaines – Cours d’eau - Cimetière - Sociétés locales
SANDOZ Serge	Sécurité (SDIS, Police administrative, Protection civile, Contrôle des viandes) - Signalisation - Espaces Publics - Energie - Procédés de réclame – Bâtiments communaux non scolaires – Contrôle des habitants
FLEURY Etienne	Urbanisme – Aménagement du territoire – Police des constructions – Permis d’habiter

La Municipalité s'est réunie pour 50 séances ordinaires. Elle a également siégé intégralement ou en délégation lors de nombreuses séances de travail supplémentaires en interne, ou avec des citoyens de la commune.

Il convient également d'y ajouter les multiples contacts avec Lausanne Région et ses différentes commissions et groupes de travail, avec le Schéma directeur nord-lausannois (SDNL) et le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), avec les instances cantonales, les communes voisines, les autorités scolaires, les sociétés locales, les partenaires divers, ainsi que de nombreuses représentations ponctuelles.

Ces obligations impliquent pour les membres de la Municipalité, à titre personnel ou en groupe, une disponibilité pour nettement plus de 400 événements chaque année.

I - 2 - Autorisations générales

Ces autorisations générales accordées pour la durée de la législature, ont permis à la Municipalité de réduire sensiblement les délais, notamment dans le cadre de procédures de recours, ou d'adjudications pour des montants réduits.

I - 3 - Préavis

Pendant l'année 2016, la Municipalité a présenté au Conseil Communal les préavis suivants :

- 65 Adoption du PPA Le Pâquis et abrogation partielle du PDL Nonceret-la-Croix**
adopté par le Conseil lors de sa séance du 8 mars 2016
- 66 Adoption de la stratégie communale en matière de SDA (surfaces d'assolement)**
adoptée par le Conseil lors de sa séance du 8 mars 2016
- 67 Nouvelle concession accordée à la commune de Lausanne pour la distribution de l'eau sur le territoire communal**
acceptée par le Conseil lors de sa séance du 31 mai 2016
- 68 Demande de crédit pour l'extension du cimetière communal**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 31 mai 2016
- 69 Demande de crédit pour les travaux destinés à l'augmentation de la capacité d'accueil de la garderie La Galipette**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 31 mai 2016
- 70 Comptes 2015**
adoptés par le Conseil lors de sa séance du 21 juin 2016
- 71 Demande de crédit supplémentaire au budget 2015**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 21 juin 2016
- 72 Rapport de Gestion 2015**
adopté par le Conseil lors de sa séance du 21 juin 2016
- 73 Adaptation de l'annexe 1 du 30.10.2007 du Règlement de la Municipalité**
acceptée par le Conseil lors de sa séance du 21 juin 2016
- 01/B Octroi d'autorisations générales pour la législature 2016-2021**
acceptées par le Conseil lors de sa séance du 4 octobre 2016
- 02/B Arrêté d'imposition 2017-2018**
adopté par le Conseil lors de sa séance du 4 octobre 2016
- 03/B Achat d'un nouveau véhicule pour notre service de voirie**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 4 octobre 2016
- 04/B PPA Grand Pré Sud - secteur C**
Adopté par le Conseil lors de sa séance du 8 novembre 2016
- 05/B Budget 2017**
adopté par le Conseil lors de sa séance du 13 décembre 2016
- 06/B Vente d'une partie d'environ 253 m2 de la parcelle 20 sur laquelle se trouve l'Ancienne Forge – Route de Lausanne 5**
acceptée par le Conseil lors de sa séance du 13 décembre 2016
- 07/B Plafond d'endettement 2016-2021**
adopté par le Conseil lors de sa séance du 13 décembre 2016

Chapitre II : Administration générale

II - 1 - Administration

II - 1-1 Personnel

M. Damien Villiger, urbaniste, a démissionné à fin juillet 2016. Pour le remplacer, nous avons engagé Mme Caroline Caulet Cellery au taux de 70% dès le 1^{er} août 2016.

Au premier août 2016, nous avons accueilli une nouvelle apprentie employée de commerce en la personne de Mme Olivia Friedli.

Mme Marianne Gargano a fait valoir ses droits à la retraite et va nous quitter début 2017. Pour la remplacer, nous avons engagé à 100% dès le 1^{er} septembre 2016, Mme Patricia Rodrigues en tant que préposée au Contrôle des habitants (CH).

Nous avons également étoffé notre équipe administrative en recrutant au 1^{er} octobre 2016 M. Milos Dangubic, en tant que remplaçant de la préposée au CH et collaborateur polyvalent. Dans le même temps, nous avons licencié avec effet au 31 octobre 2016, Mme Sandrine Robatel, qui travaillait à 30% pour le CH.

Enfin, Mme Fabienne Pilet a porté à 100% dès le 1^{er} janvier 2016, son taux d'activité, pour faire face à la charge représentée par la gestion administrative et financière de l'accueil de jour.

Nos effectifs au 31 décembre 2016 étaient donc les suivants :

- greffe municipal :	M. Patrick Kurzen	100 %
	Mme Fabienne Pilet	20 %
- bourse communale :	M. Christian Franco	100 %
	Mme Fabienne Pilet	80 %
- contrôle des habitants :	Mme Patricia Rodrigues	100 %
	(Mme Marianne Gargano	80 %)
- collaborateur polyvalent :	M. Milos Dangubic	100 %
- service technique :	M. Gabriel Conus	100 %
- urbanisme :	Mme Caroline Caulet	70 %
- police administrative :	M. Antoine Simond	100 %
- apprentie	Mme Olivia Friedli	

soit 8.5 équivalents plein temps **(7.7 réel)** et une apprentie

II - 1.2 – Conciergerie

Compte tenu des absences de longue durée de M. et Mme Desarzens, nous avons engagé définitivement dès le 1^{er} janvier 2016, à 100%, Mme Keila Marques Cassata, qui travaillait jusqu'alors à 50% en CDD.

En octobre 2016, nous avons licencié avec effet au 31 janvier 2017, Mme Nicole Desarzens, qui était en incapacité de travail depuis plus de 720 jours.

M. Olivier Desarzens est en incapacité de travail, depuis le 18 janvier 2016.

Ainsi donc, nos effectifs à fin 2016 étaient les suivants :

- Collège DLV :	Mme Keila Marques Cassata	100 %
	Mme Candida Purgatorio	70 %
	(M. Olivier Desarzens	100 %)
	(Mme Nicole Desarzens	50 %)
- Salles de gym DLV :	M. Philippe Dutoit	100 %
- Collège de la Plantaz :	Mme Candida Purgatorio	30 %
- Collège Marais du Billet, Maison de commune, Temple :	Mme Corinne Dutoit	75 %
- Salle de gym et locaux techniques Marais du Billet :	M. Jean-Marc Ducret	100 %

soit 6,25 équivalents plein temps **(4,75 réel)**

Par ailleurs, le nettoyage courant des locaux de la maison de commune est toujours confié à une entreprise externe, qui intervient une fois par semaine.

II - 1.3 - Organisation

La Municipalité se plaît à relever comme chaque année le bon fonctionnement de l'administration et particulièrement les très bonnes relations de travail avec l'ensemble du personnel. Il est important de pouvoir compter sur des employés fiables pour soutenir des municipaux toujours très sollicités, à plus forte raison lors d'une année de renouvellement des élus.

La Municipalité souhaite une fois de plus adresser ses plus sincères remerciements à l'ensemble du personnel communal, pour son travail et sa collaboration.

II - 2 – Contrôle des habitants

Population selon Statistique Vaud

Au 31 décembre 2016, la population de notre localité s'élevait à 4'347 habitants, ce qui représente une hausse de 50 personnes par rapport à 2015, soit :

3'340 Suisses

1'007 Etrangers*

Mutations

Au cours de l'année, notre bureau a traité **1'250** mutations dont les principales sont :
399 arrivées – 401 départs – 79 changements d'adresse – 26 séparations/divorces –
41 naturalisations – 33 mariages – 43 naissances – 24 décès.

Bureau des étrangers

Total des dossiers des étrangers : **1'220**

Détail :

-	*C (établissement)	688
-	*B (séjour)	287
-	*L (Séjour limité)	24
-	*F/N (admis provisoirement)	8
-	G (frontalier)	193
-	En cours	20

Registre civique

En 2016, le rôle des électeurs a été mis à jour et édité pour des votations/élections fédérales, cantonales et/ ou communales les 28 février –20 mars – 5 juin – 25 septembre – 27 novembre.

Nombre moyen d'électeurs suisses inscrits : 2'685 avec un taux moyen de participation de 46.55%.

Nombre d'électeurs étrangers inscrits lors des élections communales du 28.02.2016 : 450.

Par ailleurs, nous avons contrôlé 358 signatures relatives à 13 initiatives et référendums cantonaux ou fédéraux.

Recensement des chiens

189 chiens sont enregistrés sur notre territoire.

Naturalisations

La Municipalité a accepté en 2016, 14 dossiers de naturalisation ordinaire représentant un total de 24 personnes. Elle a aussi accepté 9 dossiers de naturalisation facilitée représentant un total de 12 personnes

Les dossiers ont été transmis aux services de l'Etat pour suite à donner. Seul un dossier (2 personnes) a été refusé par le canton, au motif de poursuites existantes.

II - 3 - Activités villageoises

Les 13 et 14 février a eu lieu le 8^{ème} tournoi indoor du Fc Cheseaux à la salle de gymnastique du Marais du Billet. Cette manifestation a attiré près de 300 juniors âgés de 8 à 12 ans. (Juniors E et F). Le Fc Cheseaux a remporté la coupe dans la catégorie Juniors F.

Les soirées annuelles de la Fanfare de Cheseaux ont eu lieu les 18 et 19 mars. Un concert de Noël a également rencontré un vif succès en décembre.

Le 9 avril, les Traîne-Savates ont organisé la 23^{ème} édition de leur course populaire, dans des conditions difficiles (bise noire et risques de précipitations). Cependant, ce fut une nouvelle fois un grand succès populaire.

Fin avril, la remarquable troupe de la compagnie des Deux Masques a proposé son nouveau spectacle « Amours chagrines », lors de 6 représentations fort appréciées.



©traîne-savates



©compagnie des deux masques

À l'Ascension s'est déroulée une grande fête villageoise pour inaugurer l'aménagement du centre du village. A cette occasion, une partie officielle a eu lieu le 7 mai, lors de laquelle il a également été procédé au baptême de la place du Tilleul et au vernissage de l'œuvre « Galaxie 1 » de M. Raoul Thonney. De nombreux stands animés par les sociétés locales et les commerçants ont contribué à faire de cette journée un immense succès, en grande partie dû à un comité d'organisation motivé et efficace.



©rbn.tif



Cette importante manifestation a été couplée avec le trentième anniversaire (retour) de notre jumelage avec la commune d'Aubignan (Vaucluse). Pour marquer cet anniversaire, plusieurs événements ont été organisés, dont notamment une excursion en terre valaisanne avec nos visiteurs du sud.



Le festival équestre de Cheseaux, qui a eu lieu du 16 au 26 juin 2016, a réuni une nouvelle fois la crème de la monte helvétique, en proposant notamment un Grand-prix qualificatif pour le championnat suisse élite.

Le 30 juin a eu lieu au temple la cérémonie d'assermentation des nouvelles autorités communales, présidée par M. Serge Terribilini, préfet du district.

Dans le cadre du passeport-vacances estival, de nombreux jeunes ont profité des trois activités offertes à Cheseaux, soit : initiation à la spéléo, rencontre avec notre corps de pompiers, et promenade à dos d'âne. Nous remercions vivement tous les organisateurs et les bénévoles qui encadrent ces enfants.



©manège st-georges



©balad-ane

L'organisation et l'animation de la fête nationale du 1^{er} août a été assurée par la Jeunesse de Cheseaux, avec à la clef un magnifique feu d'artifice.

La Municipalité a reçu le 5 septembre les jeunes citoyens qui atteignaient leur majorité civique dans l'année, puis a organisé le 15 septembre une sortie en car et bateau, direction Spiez, à l'attention de nos aînés.

Entre le 26 septembre et le 1^{er} octobre, une classe de 6P du Marais du Billet a eu la chance de pouvoir partager le quotidien des enfants de notre commune jumelle, Aubignan, dans le comtat Venaissin, accumulant ainsi de jolis souvenirs. Du 6 au 10 octobre 2016 a eu lieu dans les serres de la jardinerie Hämmerli une nouvelle édition de l'exposition horticole Florès, sur le thème « Florès fait son sport ». Notre service parcs et jardins a participé à l'exposition en réalisant un magnifique stand.

Les Concerts de Cheseaux, pour fêter dignement leur 50^{ème} anniversaire, ont mis sur pied une programmation exceptionnelle pour cette saison, avec des interprètes prestigieux, lancée par une soirée de gala initiale le 9 octobre au Temple.



©flores



©concerts de cheseaux

Les 2 et 3 décembre a eu lieu le traditionnel téléthon organisé par un groupe issu de l'amicale des sapeurs-pompiers. Dans le même temps, un marché de Noël des artisans a été organisé à la maison de commune.

Ce fut également l'occasion de récompenser par des mérites communaux quelques entités ou citoyens s'étant particulièrement distingués au cours de l'année. Ont été récompensés ainsi : par un mérite artistique, les Concerts de Cheseaux pour leur 50^{ème} anniversaire, par un mérite professionnel, M. Jérôme Gremaud et par un mérite sportif, les jeunes Babou Schüpbach et Romain Savoyen.

Le VBC, le Comet Unihockey, la Société de gymnastique, le Caveau Le Chapeau, le Fil d'Argent, le Trait d'Union Cheseaux-Gourcy, et toutes les autres sociétés locales très actives ont également mis sur pied tout au long de l'année de nombreuses autres manifestations, soirées, spectacles et repas de soutien qui ont contribué à rendre cette année 2016 encore plus animée qu'à l'accoutumée.

II - 4 - LAUSANNE REGION (communauté de la région lausannoise)

II – 4.1 – Communes membres

Lausanne Région était composée en 2016 de 27 communes membres. Etant constituée de manière volontaire, et non pour percevoir une subvention fédérale, le nombre des communes membres peut varier. Ces communes sont organisées en 3 secteurs. Ils constituent la base même de l'association, lieu de discussion des exécutifs. Chaque secteur délègue ses représentants dans les différentes commissions, peut demander qu'un objet soit traité, qu'une commission soit créée.

Secteur Ouest :

Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix

Secteur Nord :

Bottens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, , Jouxten-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, et Romanel-sur-Lausanne

Notre représentant aux séances du secteur Nord est M. le Syndic Louis Savary.

Secteur Est :

Belmont-sur-Lausanne, Epalinges, Lutry, Jorat-Mézières, Montpreveyres, Paudex, Pully, Savigny et Servion

Un conseiller municipal de Lausanne représente la ville-centre au sein de chacun des trois secteurs.

II – 4.2 - Activités 2016

Lausanne Région intervient, sur demande de ses 27 communes, pour toutes les questions dépassant les frontières communales. L'association traite les requêtes régionales, d'agglomération et de coordination intercommunale. Qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, de problèmes liés à la petite enfance, à la formation, aux sports, ou à la prévention des dépendances, Lausanne Région œuvre pour mieux servir son bassin de population.

Deux assemblées générales ont été organisées en 2016. L'AG de printemps du 23 mars à Renens a adopté les comptes 2015. Celle d'automne, qui s'est tenue le 13 octobre à Belmont-sur-Lausanne, a validé le budget 2017. A cette occasion, les délégués des communes ont nommé M. Gustave Muheim, Syndic de Belmont-sur-Lausanne, à la présidence de Lausanne Région pour la législature 2016-2021.

Bureau de coordination (BC)

Présidé par M. Gustave Muheim et accompagné par Mme Patrizia M. Darbellay, secrétaire générale de Lausanne Région, le BC a suivi le travail des diverses commissions de l'association de communes. Les comptes, le budget et les objets relatifs à chaque commission ont été étudiés.

Lausanne Région a également été sollicitée pour prendre position sur des objets d'intérêt régional. En 2016, le Bureau de coordination a répondu aux consultations suivantes :

- **Février 2016** : réponse à la consultation publique de la 4ème adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn).
- **Juin 2016** : réponse à la consultation de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, partie « aménagement du territoire ».
- **Juin 2016** : réponse à la consultation technique du PALM 2016.

Financement

La préparation des budgets relève de la responsabilité des chefs de projets des départements et de la secrétaire générale de Lausanne Région. La comptabilité de l'association, incluant les comptes de AppApp et du Fonds Capital Développement, est assurée par la fiduciaire Fidinter et auditée annuellement par la société de révision Ofisa. Le contrôle et la validation des dépenses sont de la responsabilité du Bureau de coordination.

Pour 2016, le fonctionnement de Lausanne Région a été assuré par une cotisation, y.c. agglomération, de CHF 8.45 par habitant.

Personnel

L'équipe technique de Lausanne Région est composée de 5 personnes qui travaillent pour un équivalent de 4,5 EPT.

II – 4.3 - Commission Dépendances et prévention

Membre : Serge Sandoz

Sous la responsabilité de Mme Marie Savary pour le premier semestre, la commission Prévention et dépendances est aujourd'hui gérée par Mme Silva Müller Devaud. Mme Pascale Manzini, Municipale à Ecublens, qui présidait la commission durant la législature 2011-2016, a été réélue à ce poste pour 2016-2021.

Les objectifs de la commission durant la législature 2016-2021 sont :

- la promotion de projets de prévention,
- le soutien financier des actions menées par les communes membres et par les institutions régionales,
- la mise en réseau des acteurs de la prévention (communes membres et professionnels).

En 2016, Lausanne Région a subventionné les associations suivantes :

- Rel'ier (Fondation Le Relais)
- Rel'aids (Fondation Le Relais)
- Fleur de Pavé
- Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs de Lausanne
- Bethraïm

La parentalité en situation de toxicodépendance

Pour faire suite aux recommandations émises lors de l'étude «Femmes en marge», financée notamment par Lausanne Région, une recherche-intervention a été réalisée par la Fondation Le Relais. Cette intéressante démarche, qui a abouti sur un rapport de 90 pages, émet des recommandations utiles pour le soutien, dans leur parentalité, de personnes toxicodépendantes.

Brochure de prévention à l'attention des parents d'adolescents

C'est en 2014 que Lausanne Région a publié sa brochure de prévention à l'attention des parents, intitulée « Être parent d'un adolescent ». Traduite en 10 langues et imprimée à 30'000 exemplaires, la brochure en langue française (10'000 ex.) était déjà en rupture de stock peu après sa sortie.

Rééditée au printemps 2016, elle a été complétée de trois nouveaux chapitres sur l'homophobie (rédigé par VoGay), sur l'obligation des parents de veiller à l'entretien des enfants jusqu'à leur majorité (art. 277 du Code Civil Suisse) et sur les questions d'identité des jeunes migrants.

Projet NightLife

NightLife, un dispositif de prévention et de réduction des risques en milieu festif, a démarré à la fin de l'été 2016. Financé par le Service de la santé publique et soutenu par Lausanne Région, ce dispositif porte sur une vingtaine d'actions par année. NightLife est un projet de prévention et de réduction des risques en matière de santé sexuelle et de consommation de drogues et d'alcool.

Les actions ont lieu dans les clubs du Canton et dans certaines manifestations.

Travail social de proximité

Le travailleur social de proximité (TSP) a pour mission d'aller au-devant des jeunes et des adultes en situation de fragilité, en offrant des interventions adaptées à chacun dans le but de préserver les liens sociaux. Son action s'inscrit dans une politique qui favorise la transition des jeunes vers une vie adulte indépendante et intégrée. Le rôle du TSP consiste également à établir un partenariat avec les autorités, à porter à leur connaissance les problématiques, revendications et besoins des personnes rencontrées.

C'est dans ce cadre que Lausanne Région a mandaté Rel'ier (réseau professionnel intervenant dans le champ des addictions). Elle lui a confié la réalisation d'une recherche visant à élaborer un outil d'aide à la décision en matière de travail social de proximité (TSP) à l'intention de ses communes membres.

Fonds de prévention

En 2016, Lausanne Région a financé, via son Fonds de prévention, les actions suivantes :

- Fest'Union : 3ème édition du festival de musique en septembre 2016 organisé par l'association Union Power Music (UPM) formée de jeunes bénévoles.
- Ecran Total :Concours « Opportunités et risques des usages de la technologie numérique et d'Internet » pour les enfants, organisé par le Service de la Jeunesse de Lausanne.
- Dîner Quizz :Soirée de prévention jeunesse sur le thème de la « cyber activité » organisée par la commune d'Ecublens pour l'Ouest lausannois.

Ce fonds est destiné à appuyer financièrement des actions de prévention dans le cadre de manifestations communales, régionales ou associatives. Toutes les communes membres de Lausanne Région peuvent faire appel à ce Fonds lors de la mise sur pied de projets contenant des messages de prévention.

II – 4.4 - Commission Enfance

Présidente : Jacqueline Dieperink

Cette Commission de Lausanne Région était sous la responsabilité de Mme Marie Savary pour le premier semestre de l'année avec, à la présidence, M. Jean-Claude Glardon, Municipal à Bussigny. Suite au départ à la retraite de Mme Marie Savary, la commission a été reprise par Mme Fabienne Saugy. La nouvelle présidente pour la législature 2016-2021 est Mme Jacqueline Dieperink, Municipale à Cheseaux-sur-Lausanne.

Par le passé, les travaux de la Commission ont porté sur l'aide et l'appui à ses communes membres qui désiraient se regrouper en réseaux d'accueil de jour. La Commission a également porté son attention sur la mise en place du revenu déterminant unifié (RDU). Les réflexions de la Commission ont notamment abouti sur la création du site **www.enfance.ch** pour venir en aide aux parents et leur expliquer plus clairement les changements de la scolarité obligatoire vaudoise, ainsi que l'offre en matière d'accueil.

La nouvelle législature 2016-2021 a entraîné le renouvellement de la composition des membres de la Commission. Les membres se sont réunis en octobre 2016 pour une première séance. Un tour de table a mis en exergue certains points liés aux structures d'accueils.

Les objectifs 2016-2021 de la commission ont été définis comme suit :

- Identifier les besoins des communes dans le domaine de l'enfance
- Continuer à informer les citoyens sur l'accueil préscolaire et parascolaire
- Suivre l'évolution des projets régionaux et des lois dans le domaine de l'enfance.

D'ores et déjà des synergies se dessinent et des thématiques communes pourraient être traitées conjointement avec la commission Formation et emploi des jeunes.

II – 4.5 - Commission Formation et Emploi des Jeunes

Co-Présidente jusqu'au 30 juin 2016 : Michèle Gay Vallotton

Membre depuis le 1^{er} juillet 2016 : Jacqueline Dieperink

Cette commission était sous la responsabilité de Mme Marie Savary pour le premier semestre de l'année avec une co-présidence de Mme Michèle Gay-Vallotton, Municipale à Cheseaux-sur-Lausanne, et Mme Germaine Müller, Municipale à Bussigny.

Dès le mois de juillet, cette commission a été reprise par Mme Fabienne Saugy. La nouvelle présidente pour la législature 2016-2021 est Mme Sylvie Pittet-Blanchette, Municipale à Ecublens.

Les principaux objectifs 2016-2021 de la commission sont:

- Faciliter l'accès des jeunes à la formation
- Promouvoir les places d'apprentissage offertes par les communes
- Soutenir et développer des mesures d'accompagnement à la formation
- Mettre les divers acteurs de la formation en réseau.

Salon des Métiers à Beaulieu, Lausanne

Le Salon des métiers et de la formation de Lausanne a eu lieu du 29 novembre au 4 décembre à Beaulieu. Pour faire suite à la décision de la Commission de maintenir une présence au Salon, Lausanne Région s'est associée à la Ville de Lausanne pour proposer un stand de 140 m2.

L'objectif de cette participation au Salon était double :

- Promouvoir les mesures d'accompagnement à la formation coordonnées ou développées par Lausanne Région.
- Promouvoir l'offre en apprentissage dans les communes membres de Lausanne Région.

Espace des inventions

L'Espace des inventions est un lieu d'éveil à la science et à la technique qui propose des expositions interactives et des ateliers pour les enfants et les familles. Sa principale vocation est de susciter la curiosité et l'intérêt pour les nouvelles technologies.

AppApp

Les cours AppApp ont pour objectif de favoriser la réussite des apprentis en leur offrant des appuis scolaires spécifiques et en leur fournissant l'impulsion nécessaire pour qu'ils s'imposent une régularité dans le travail. Ce coup de pouce leur permet de rattraper le retard pris dans une branche et de terminer leur apprentissage dans de bonnes conditions. Ces cours s'adressent à tous les jeunes habitant ou travaillant dans une région couverte par le dispositif (exceptées quelques communes du district d'Oron). AppApp est financé par les associations régionales.

Lausanne Région participe au développement et à la coordination de cette mesure. Elle soutient financièrement les cours organisés pour les jeunes de la région lausannoise. Pour l'année scolaire 2015-2016, Lausanne Région a financé 78 cours pour 320 apprentis.

Ados Pro

L'association Ados Pro offre un accompagnement personnalisé et gratuit à des jeunes entre 13 et 25 ans qui désirent entrer dans le monde professionnel. Ados Pro propose un coaching pour la réalisation de leur dossier de candidature, un bilan de compétences, ainsi que des aides pour trouver des emplois temporaires

Le projet Lift

L'Etablissement de la Chamberonne est inscrit au projet.

LIFT est un projet national qui vise à diminuer les risques de non insertion professionnelle des jeunes en fin de scolarité obligatoire. Cette démarche a pour objectif de faire prendre conscience au jeune que les acquis scolaires sont importants pour son avenir et sa future vie professionnelle.

Le projet LIFT s'adresse aux élèves de 10^{ème} et 11^{ème} Harmos n'ayant pas toutes les conditions et la motivation pour intégrer le monde du travail. LIFT propose au jeune de s'immerger dans le monde professionnel en se rendant 2 à 3 heures par semaine, en dehors de son temps scolaire, dans une entreprise ou dans une collectivité publique pour effectuer diverses tâches administratives ou techniques. Parallèlement et tout le long de la démarche, il est préparé et soutenu via des modules d'accompagnement.

Lausanne Région participe au développement de ce projet dans la région lausannoise. Elle a engagé M. Lucien Rentznik comme facilitateur pour la recherche et l'acquisition des places de travail hebdomadaire, ceci pour un mandat d'une année.

II – 4.6 - Commission Seniors

Président : Serge Sandoz

Le Bureau de coordination (BC) envisageait depuis quelques années déjà de créer une commission sur la thématique des seniors. Il est parti du constat (démonstré par bon nombre d'études) qu'un senior disposant d'un réseau social est moins sujet à l'isolement social dont les conséquences sont parfois tragiques.

La nouvelle commission Seniors a été officiellement créée en novembre 2016. Elle est sous la responsabilité de Mme Silva Müller Devaud et présidée par M. Serge Sandoz, Municipal à Cheseaux-sur-Lausanne.

Le BC a demandé à la future commission :

- de promouvoir une « retraite active » qui valorise le savoir-faire des seniors désireux de s'investir dans des projets, et
- de renforcer les liens qui permettent aux seniors de maintenir une vie sociale.

Statistiques Vaud a recensé la population vaudoise par classe d'âges et les chiffres sont éloquentes. Au 31 décembre 2015, dans les 27 communes membres de Lausanne Région, les 50-64 ans sont au nombre de 49'720 personnes (17.6% de la population) et les 65 ans et + totalisent 45'393 personnes (16.1% de la population). Ces deux catégories représentent à elles seules 33.7% de la population. Selon les statistiques cantonales, la population des 65 ans et + aura presque doublé en 2040.

II – 4.7 - Commission Transports

La commission Transports de Lausanne Région est principalement chargée de gérer le déroulement des comptages quinquennaux réalisés dans l'agglomération Lausanne-Morges. Cette commission est sous la conduite de Mme Patrizia Darbellay, secrétaire générale de Lausanne Région, et sous la présidence de Mme Claudine Wyssa, Syndique de Bussigny. Le nouveau président ou la nouvelle présidente pour la législature 2016-2021 sera nommé-e lors de la prochaine séance de la Commission.

Les objectifs de la Commission sont :

- la conduite des campagnes de comptages transports individuels et collectifs,
- le suivi d'avancement des projets de mobilité dans la région.

II – 4.8 - Commission Activités Sportives

Membre : Pierre Haemmerli

La commission Activités sportives, sous la responsabilité de Mme Patrizia Darbellay, était présidée par M. Marc Vuilleumier, Municipal à Lausanne, pour le premier semestre de l'année. Le nouveau président pour la législature 2016-2021 est M. Oscar Tosato, Municipal à Lausanne.

Les objectifs de la Commission ont été définis comme suit :

- Encourager la pratique du sport et l'activité physique auprès de toutes les populations (intergénération) ;
- Soutenir la réalisation du nouveau Centre sportif de Malley ;
- Promouvoir les sociétés sportives locales.

Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM)

Lausanne Région calcule chaque année la répartition du déficit d'exploitation du CIGM pour chacune des 24 communes membres, hors les 3 communes propriétaires (Lausanne, Renens et Prilly).

Un montant indicatif de participation au déficit d'exploitation est transmis aux communes qui participent, sur une base volontaire, au financement.

En 2016, 20 des 24 communes membres de Lausanne Région ont accepté de prendre part au déficit d'exploitation 2015-2016 du CIGM, pour un montant total de plus de CHF 452'000.-, apprécié par les 3 communes propriétaires.

Nouveau Centre sportif de Malley

Le projet avance à très bon rythme. Les dernières oppositions ont été levées et les travaux de démolition ont commencé en octobre 2016. Au printemps 2017, les gros travaux de construction pourront débuter.

En septembre 2016, le Bureau de coordination a nommé M. Raymond Bron en qualité de délégué des communes, au sein du Conseil d'administration du Centre sportif. Au bénéfice d'une solide expérience dans le monde du sport, M. Bron assurera le suivi du projet au nom des communes de la région lausannoise pour les trois prochaines années.

Les étapes suivantes du projet prévoient la ratification formelle de la convention qui lie financièrement les communes à l'exploitation du Centre sportif. La convention sera signée par les municipalités qui se sont engagées à participer au déficit d'exploitation du complexe. Les communes seront contactées dès 2017 en vue de finaliser la signature de la convention.

Lausanne Région a été impliquée dans le projet tout au long de l'année. L'association a accompagné le Centre sportif dans la création de son nouveau site Internet. Cet outil permettra de communiquer de manière réactive sur l'évolution des importants travaux à venir. La communication via les réseaux sociaux n'a pas été négligée, elle sera également gérée par le biais du nouveau site.

Panathlon : Family Games

A l'avenir, Lausanne Région a souhaité s'associer au Panathlon pour l'organisation d'un grand évènement régional répondant aux objectifs fixés dans le domaine du sport. Le Panathlon Lausanne, en collaboration avec les clubs sportifs de la région, les associations sportives cantonales, le Service des sports de Lausanne et le Service de l'éducation physique et du sport du canton de Vaud (SEPS), organise sa 7ème édition des « Family Games », qui aura lieu le dimanche 11 juin 2017 à Vidy.

Les Family Games se déroulent en une journée. Ils ont pour objectif de permettre aux familles, plus particulièrement aux enfants et aux adolescents, de découvrir plus de 30 activités sportives. Les Family Games doivent aussi permettre de donner à un jeune participant et à sa famille les informations nécessaires pour pratiquer une activité dans l'un des clubs sportifs de la région.

Lausanne Région participera en 2017 à l'organisation du Panathlon Family Games et plus particulièrement, organisera la partie officielle à l'intention des élus communaux. De plus, Lausanne Région apportera son soutien à l'organisation d'un nouveau « Village » des partenaires dans lequel elle tiendra un stand pour promouvoir les sociétés sportives de ses communes membres.

Au travers de son soutien, Lausanne Région souhaite valoriser les sports de notre région et, de manière générale, la pratique d'une activité physique pour le bien-être de la population. Le sport rassemble toutes les générations, quels que soient les milieux sociaux ou la provenance des personnes.

II – 4.9 – Département Agglomération

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

Après plusieurs mois de travaux et une mise en consultation, le Comité de pilotage du PALM a avalisé le document de référence : PALM 2016. Ce dernier a été transmis à la Confédération en décembre 2016.

Lausanne Région et Région Morges ont participé au financement des études du PALM à raison de 50%, dont 40 % pour Lausanne Région et 10% pour Région Morges. Lausanne Région poursuit sa participation au Comité de pilotage du PALM, par la présence de son président et de sa secrétaire générale.

II – 4.10 – Département Promotion économique

Le département de la Promotion économique de Lausanne Région se concentre principalement sur : l'accueil des entreprises (Guichet), l'élaboration des préavis des projets PADE-LADE (Politique cantonale d'appui au développement économique et Loi sur l'appui au développement économique), l'organisation du concours Prix Entreprendre Région Lausanne (PERL), la stratégie et les actions de promotion économique.

Commission promotion économique

Membre : Louis Savary

Sous la responsabilité de M. Federico D. Andreani, délégué économique de Lausanne Région, la commission Promotion économique était présidée jusqu'en juin 2016 par Mme Susanne Perrudet, Municipale à Villars-Ste-Croix. Le nouveau président pour la législature 2016-2021 est M. Jean-Pierre Sueur, Syndic du Mont-sur-Lausanne.

En 2016, la Commission s'est réunie deux fois et a abordé les thématiques suivantes :

- Le concours PERL (Prix Entreprendre Région Lausanne) : analyse de l'édition 2015 et préparation de l'édition 2016.
- Le Fonds Capital Développement (FCD): réorganisation du processus d'analyse et future collaboration avec la Fondation Microcrédit Solidaire Suisse.
- Le suivi du projet de création d'un jeu sur l'entrepreneuriat (Start-up game) dont l'édition est prévue en 2018.
- Le soutien et la participation à diverses manifestations de promotion économique tout au long de l'année.

La Commission nouvellement nommée pour la législature 2016-2021 a défini les objectifs suivants :

- Appuyer les communes membres dans leur relation avec les entreprises locales.
- Soutenir les entreprises (en création ou existantes) dans leur démarche de développement à travers des services/conseils compétents et gratuits.
- Définir les actions prioritaires de promotion économique et de mise en valeur du tissu économique régional.
- Intensifier et renforcer la collaboration avec les acteurs du tissu économique régional.

Ces objectifs ont été validés lors de la 1ère séance de la Commission du 11 novembre 2016. La Commission continuera de fonctionner comme plateforme d'échanges en se réunissant deux fois par année (avant les Assemblées générales de Lausanne Région). Au vu de sa composition nombreuse, deux sous-commissions (groupes de travail) ont été créées afin de traiter les thèmes plus en détail. Elles se réuniront sur une base trimestrielle et rapporteront à la Commission de l'avancement des travaux.

Sous-commission « Soutiens aux entreprises et tissu économique régional »

Elle traite les thématiques telles le Guichet entreprise, le concours PERL, le Fonds Capital Développement, les projets spécifiques et pilotes comme le « start-up game 2018 », les filières d'appui et les soutiens directs de Lausanne Région, la rencontre entreprises-communes, les plateformes économiques et la collaboration régionale, voire inter-régionale.

Sous-commission « Développement économique et conditions cadres »

Elle traite les thématiques telles les projets régionaux ou d'entreprises dans le contexte de la PADE/LADE, le registre d'entreprises, le développement territorial et le système de gestion ZIZA, les pôles de compétence et les technoparcs dans le périmètre de la région, les actions de promotion économique régionales ainsi que le tourisme de loisirs et d'affaires.

Guichet entreprises

Sous forme de « guichet d'entreprises », Lausanne Région propose aux entrepreneurs (ou futurs entrepreneurs) des prestations variées : information, conseils, analyses de modèles et plans d'affaires, accompagnement pour la recherche de locaux et orientation vers des partenaires et des organismes spécialisés en matière d'aide au financement et de coaching. Cette mission s'inscrit dans une convention établie entre Lausanne Région et le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) du canton de Vaud.

La convention implique l'établissement d'une stratégie régionale. Cette dernière a été entièrement revue par Lausanne Région durant l'exercice 2016. Elle définit les axes stratégiques et les enjeux majeurs pour la période 2017-2022 et est basée sur la Politique cantonale d'appui au développement économique (PADE) et sur la loi qui en découle (LADE).

Durant l'année 2016, le département Promotion économique a accueilli plus de 80 porteurs de projets qui ont bénéficié, lors de rencontres individuelles, d'un nombre important de conseils, d'appuis et de mise en relation avec le réseau économique régional.

Fonds Capital Développement Lausanne Région

Depuis 2006, Lausanne Région apporte, par son Fonds Capital Développement (FCD), une source de financement aux entreprises, à l'exception de l'hôtellerie et de la restauration. Ses prêts encouragent le développement des sociétés de la région dans les domaines de la production ou de la commercialisation de biens et services.

Un rapprochement avec une structure disposant d'un processus professionnel en matière de gestion des demandes et d'octrois de crédits était nécessaire. En mars 2016, l'Assemblée générale a validé le préavis d'externalisation.

En décembre, une première demande de prêt à hauteur de CHF 30'000.- a été traitée. Ce dossier a permis à Lausanne région de consolider le processus mis en place, ainsi que sa nouvelle collaboration avec MSS (Fondation Microcrédit Solidaire Suisse). La Fondation sera liée à Lausanne Région par une nouvelle convention.

Valorisation du tissu économique régional

MIPIM 2016

Le MIPIM est le plus grand marché international des professionnels de l'Immobilier au monde. Chaque année Lake Geneva Region LGR) y prend part à Cannes.

Une délégation constituée des collectivités publiques vaudoises et genevoises, accompagnée de nombreux acteurs privés, a participé au MIPIM du 14 au 17 mars 2016. Le stand LGR a réuni plus de 80 partenaires et 180 participants suisses. M. Louis Savary, syndic de Cheseaux, a fait partie de la délégation de Lausanne Région présente au MIPIM 2016.

PERL – Prix Entreprendre Région Lausanne

En 2016, une trentaine de dossiers ont été traités par le jury dans des domaines d'activités variés. Après une première séance de délibérations, 8 dossiers ont été retenus et réétudiés afin de déterminer les 5 lauréats qui finalement prendront part à la cérémonie des PERL.

Le 11 mai 2016, plus de 500 invités ont assisté à la cérémonie qui a été retransmise en direct sur la chaîne de télévision régionale La Télé.

II – 4.11 - Conclusion

L'année 2016 a été marquée par de profonds changements. Le secrétariat général de Lausanne Région a subi d'importantes adaptations et la nouvelle législature communale 2016-2021 a entraîné non seulement un renouvellement des instances, mais également le lancement de nouveaux projets.

Les points forts de l'année

Le secrétariat général

Le secrétariat général de Lausanne Région a été réorganisé suite au départ à la retraite de Mme Marie Savary, déléguée aux Affaires régionales. Les dossiers de Mme Savary ont été répartis à l'interne. Mme Fabienne Saugy est désormais en charge des projets liés à l'enfance et à l'adolescence. Outre, ses fonction de chargée de communication, Mme Silva Müller Devaud a augmenté son temps de travail, et a repris les dossiers relatifs à la prévention des dépendances, ainsi qu'à la nouvelle commission Seniors. Mme Patrizia Darbellay, secrétaire générale, est désormais en charge des dossiers liés aux sports et aux transports, et a repris l'ensemble de la gestion financière de l'association. Les tâches administratives de Lausanne Région ont été confiées à Mme Séverine Turin, précédemment assistante à la Promotion économique.

La nouvelle législature 2016-2021

Comme à chaque nouvelle législature, tous les postes des commissions internes de Lausanne Région ont été repourvus. Les secteurs Est, Ouest et Nord, ont nommé tour à tour leurs représentants dans les commissions qui interviendront dans les projets régionaux.

Stratégie régionale LADE 2017-2022

En 2016, la mise à jour de la stratégie régionale pour la période 2017-2022 a suscité un important travail. Le nouveau document a été élaboré sur la base des critères définis par le Canton (SPECo). Le rapport final a été soumis aux communes et sera ratifié début 2017.

Chapitre III : Constructions – Urbanisme – Bâtiments

III - 1 - Police des constructions

III - 1.1 - Permis de construire délivrés en 2016

9 permis de construire ont été délivrés en 2016, qui se répartissent comme suit :

- 1 permis pour la mise en place d'une station de communication à la Rte de Genève
- 1 permis pour des transformations d'un bâtiment privé, ch. de Bellevue 12
- 1 permis pour des transformations d'un bâtiment privé, ch. de Bellevue 34
- 1 permis pour l'aménagement d'une place de sports à Derrière-la-Ville
- 1 permis pour l'aménagement d'un terrain de pétanque à Sorécot
- 1 permis pour l'extension du cimetière communal
- 3 permis pour divers petits travaux (couverts, modifications intérieures)

Par ailleurs, plusieurs constructions de minime importance ont été autorisées avec dispense d'enquête, ceci en application de l'art. 111 de la loi sur l'aménagement du territoire (LATC)

III - 1.2 - Commission des constructions et de salubrité

La commission a délivré 5 permis d'habiter ou d'utiliser pour les dossiers suivants :

- Ch. du Timonet d'En-Haut 1 à 5
- Ch. des Chalets 4
- Ch. de Bellevue 14 C
- Manège St-Georges
- Ch. de Bellevue 34

III - 2 – Urbanisme

III - 2.1 – Stratégie communale en matière de SDA

La révision du plan directeur communal - stratégie communale en matière de de SDA a été adoptée par le Conseil Communal le 8 mars 2016 et transmise le 24 mars pour approbation par le Conseil d'Etat.

Le 20 octobre 2016, le SDT nous a informés que la procédure d'approbation par le Conseil d'Etat de la stratégie communale n'est plus requise. En effet, au vu de la mesure F12 du Plan directeur cantonal quatrième adaptation (PDCn4), la stratégie communale en matière de SDA sert de données de base et de document de travail pour la Commune. Le SDT travaille actuellement sur une stratégie cantonale en matière de SDA.

III - 2.2 – PALM 2016

Dans le cadre de la troisième adaptation du PALM (PALM 2016), une première version du rapport a été mise en consultation technique auprès des communes en juin 2016.

Dans une deuxième version, il a fait l'objet d'une consultation publique du 26 septembre au 30 octobre 2016. Pour ces deux versions, nous avons procédé à la relecture de l'ensemble du dossier et fait part de nos remarques et demandes de modifications.

Dans le cadre de reprogrammation des mesures d'urbanisation du PALM 2016, nous avons rencontré le SDT le 12 juillet 2016 et le 16 septembre 2016 afin de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures (état de la procédure de planification).

III - 2.3 – PPA Le Pâquis

Le PPA a été adopté par le Conseil communal le 8 mars 2016 et transmis pour approbation par le Département concerné le 24 mars 2016.

Lors de la séance du 12 juillet 2016 concernant la reprogrammation des mesures d'urbanisation du PALM 2016, le SDT a proposé que le PPA soit approuvé par le Département compétent en août 2016.

La détermination du SDT nous est parvenue le 20 octobre 2016. Le SDT a suspendu l'approbation préalable du PPA ainsi que l'abrogation partielle du PDL « Nonceret-La Croix » (approbation simultanée avec le PPA Le Pâquis).

Le 2 décembre 2016, le SDT a confirmé que le PPA pourra être approuvé à la fin de la période transitoire et que la compensation des SDA se fera en prenant sur la marge cantonale.

III - 2.4 – PPA Nonceret-La Croix

L'avant-projet de PPA a été présenté à la population le 7 juillet 2016. Aucune remarque n'a été déposée par écrit dans le délai imparti.

Lors de la séance du 12 juillet 2016 concernant la reprogrammation des mesures d'urbanisation du PALM 2016, le SDT a proposé que le PPA soit envisagé en deux étapes. Par ailleurs, la question du taux de mixité a été abordée avec le SPECo, également représenté lors de cette séance.

Suite à la proposition du SDT, les impacts en termes d'aménagement du territoire, de faisabilité foncière et de financement des équipements ont été analysés en collaboration avec le mandataire et la Commission de classification (CCL) du Syndicat d'améliorations foncières (SAF).

Dès lors, nous avons rencontré le SDT et le SPECo le 30 septembre 2016 en présence de notre mandataire afin de proposer de poursuivre le PPA en une seule étape et d'obtenir une détermination quant au taux de mixité.

Lors de cette séance, un taux de mixité minimum de 10 % a été admis sur l'ensemble du périmètre du PPA. Cette proposition a été validée par le Comité de direction du SAF le 3 octobre 2016.

En parallèle à l'adaptation de l'avant-projet de PPA, plusieurs séances de concertations ont eu lieu avec le Comité de direction du SAF, la CCL et le mandataire. Les propriétaires des parcelles destinées à de l'activité ont été rencontrés afin de prendre en compte leurs demandes.

L'assemblée générale du SAF de Nonceret-La Croix s'est déroulée le 19 octobre 2016.

Le 9 décembre 2016, la CCL a présenté une première version de l'avant-projet des travaux collectifs au Comité de direction du SAF.

III - 2.5 – PPA Grand-Pré Sud - secteur C

Les conventions foncières et d'équipement ont été signées par les propriétaires concernés en avril 2016. Sur la base de ces conventions signées, le plan des servitudes publiques pour la mise à l'enquête publique a été élaboré le 25 avril 2016.

Le PPA a été approuvé par la Municipalité le 17 mai 2016 et soumis à l'enquête publique du 31 mai 2016 au 29 juin 2016. Cette dernière a engendré une observation et une opposition. Une séance de conciliation a eu lieu avec les opposants le 4 août 2016.

Lors de la séance du 12 juillet 2016 concernant la reprogrammation des mesures d'urbanisation du PALM 2016, le SDT a proposé que le PPA soit approuvé par le Département compétent dès lors que la marge cantonale le permettra mais au plus tard en 2021.

Le dossier a été adopté le 8 novembre 2016 par le Conseil communal qui a levé l'opposition puis il a été transmis au SDT pour approbation par le Département le 2 décembre 2016.

III - 2.6 – Secteur Châtelard

Le 25 août 2014 le PPA Châtelard a été approuvé préalablement par le Département compétent.

Un recours de l'Office du développement territorial (ARE) a été déposé à la Cour de droit administratif et public (CDAP) le 25 novembre 2014 contre le Département du territoire et de l'environnement du Canton de Vaud et la Commune de Cheseaux concernant la décision du 25 août 2014 approuvant préalablement le PPA Châtelard.

Le 16 août 2016, le Département a annulé sa décision d'approbation préalable du 25 août 2014.

Le SDT nous a adressé une détermination le 6 septembre 2016 indiquant que le Département approuvera le PPA dès la fin de la période transitoire et que la compensation des SDA se fera en prenant sur la marge cantonale. Le PPA devra s'inscrire dans le système de gestion des zones d'activités décrit à l'alinéa 2, article 30a de l'OAT.

La CDAP a rendu sa décision le 28 septembre 2016 en considérant que la révocation de la décision d'approbation préalable rend le recours sans objet et raye la cause du rôle.

III - 2.7 – Révision du PPA Manège Saint-Georges

Le rapport d'examen préalable nous est parvenu le 6 juin 2016. Les services de l'Etat ont préavisé favorablement le PPA sous réserve de la régularisation des aménagements et constructions, la possibilité d'affecter la piste de galop en zone équestre (élaboration d'une brève étude sur la qualité du sol dans le secteur de la piste de galop), la transcription des dangers naturels (inondation) et la définition des droits à bâtir

L'étude pédologique du bureau Ecoscan nous a été transmise le 8 septembre 2016.

Une séance de concertation entre les responsables de l'Etat, le mandataire et le propriétaire a eu lieu le 4 novembre 2016 afin de discuter des droits à bâtir et de la mise en conformité de certaines constructions et aménagements réalisés et futurs permis de construire.

Suite à cette séance, le dossier a été adapté dans la perspective de l'envoi à l'examen préalable complémentaire en janvier 2017.

III - 2.8 – Secteur Place de la Gare

En août 2016, les propriétaires de la parcelle No 59 (Ancienne Cure) ont contacté la Municipalité afin d'étudier la possibilité de valoriser leur parcelle par la réalisation de logements protégés ou à loyers abordables réalisés par une coopérative d'habitation d'utilité publique. Les propriétaires des parcelles No 60 et 61 (Pl. de la Gare) seraient intéressés également à réaliser un bâtiment sur leurs parcelles, alliant activités et logement. Le Plan de détail « Centre », actuellement en vigueur, ne permet pas de réaliser ces logements.

Dès lors, une séance de concertation a eu lieu avec les propriétaires le 13 septembre 2016 afin de confirmer la demande de relancer l'étude du secteur de la Gare par le biais d'un Plan d'affectation sur les parcelles No 59, 20 (commune), 60 et 61. Le choix des parcelles reprend le périmètre de « l'avant-projet de requalification de l'entrée sud du Bourg ». Il garantit une avancée optimale de l'étude d'autant plus que les propriétaires souhaitent valoriser leurs parcelles dans les meilleurs délais.

Forts de ce constat, une demande d'accord de principe pour l'étude d'un Plan d'affectation sur ce périmètre a été adressée au SDT.

III - 2.9 – Ancienne forge - sise sur la parcelle No 20

Une séance de rencontre a eu lieu le 22 janvier 2016, entre les représentants de la Municipalité et les Retraites Populaires (RP), afin d'évoquer les possibilités de transformation du restaurant de la Gare sis sur la parcelle 61.

Une nouvelle séance a été fixée le 30 juin 2016 dans le but de faire le point sur ce projet de transformation. Lors de cette séance, les RP sont entrés en matière pour l'acquisition du bâtiment de l'ancienne forge sous réserve de pouvoir reconstruire ce bâtiment, afin de bénéficier des surfaces brutes de plancher supplémentaires pour le projet de transformation incluant un café-restaurant.

La Municipalité a établi une offre pour la vente dudit bâtiment en rappelant la volonté de maintenir un café-restaurant à la Place de la Gare. Les RP ont confirmé leur volonté d'acquérir l'ancienne forge le 21 octobre 2016 moyennant l'accord du Conseil Communal.

La vente de l'ancienne forge a été adoptée par le Conseil communal lors de sa séance du 13 décembre 2016.

III – 3 – Commission consultative d'urbanisme (CCU)

Les membres désignés par la Municipalité pour la législature 2017-2021 sont :

Ditesheim Patrick, Girard Jean-Paul, Hofstetter David, Joyet Emile, Maillefer Pierre-André, Mercuri Salvatore.

La CCU s'est réunie à deux reprises. En premier lieu, le 9 novembre 2016 afin de présenter la Commission et son mode de fonctionnement dans le cadre de la nouvelle législature et de faire le point sur les PPA en cours. Le PPA Nonceret-La Croix a été présenté en vue de l'envoi du dossier à l'examen préalable en février 2017.

En second lieu, la CCU a été sollicitée le 14 décembre 2016 afin de discuter du devenir de la ferme Emery sise sur la parcelle No 14 et du secteur de la Place de la gare et de l'ancienne cure (parcelles No 20, 60, 61 et 59).

Chapitre IV : Sécurité publique - Inspection des viandes - Protection civile - Service du feu

IV - 1 – Sécurité publique

IV - 1.1 - Effectifs

M. Antoine Simond, à 100 %, responsable de la police administrative et assistant de sécurité publique (ASP).

IV - 1.2 - Emploi du temps

Parmi les tâches principales, relevons : contrôle du stationnement et des chemins interdits à la circulation, patrouilles en localité (motorisées, en VTT ou pédestres) prévention auprès des jeunes, contrôle de la propreté et qualité du domaine public, surveillance du respect des lois et règlements communaux (RGP, RGD, LCR, Code rural, loi sur les chiens, procédés de réclame), surveillance aux abords des établissements scolaires (principalement aux entrées et sorties des classes, en fonction des disponibilités du service), manifestations, service de parcage et régulation du trafic, convois funèbres.

La signalisation routière (entretien, réparation, modification, marquage) les comptages de trafic, la police des cimetières, le contrôle des patentes et autorisations, des prix, des permissions, l'encaissement de différentes taxes cantonales et communales, l'affichage et le contrôle des procédés de réclame, le registre des entreprises de même que les objets perdus ou trouvés, la gestion du garde meuble lors d'expulsions d'appartement, le suivi des amendes d'ordres et des ordonnances pénales, la surveillance de la zone de rencontre, ainsi que les recherches d'images d'événements particuliers qui auraient été enregistrés via le système de vidéosurveillance de la commune, ont également occupé le service à de nombreuses reprises en 2016.

La notification des courriers officiels (commandements de payer notamment) ainsi que la rédaction de rapports en vue de naturalisation pour des personnes domiciliées ou ayant résidé à Cheseaux fait également partie des attributions, de même que le traitement des dénonciations aux mises à ban sur fonds privés.

A relever que M. Antoine Simond fonctionne également comme délégué au bureau de prévention des accidents (BPA) pour la commune.

IV - 1.2.1 – ASP rapport des activités en 2016

	2016	2015	2014
Interventions	124	126	103
pollution/incendie/inondation	5	3	2
déchets sauvages, sacs non-conformes	32	15	9
dommages, tags, vandalisme sur la propriété communale	4	10	13
aide à la Gendarmerie (circulation, recherche, stupéfiant)	4	4	8
accidents dégâts matériel, véhicules, mobilier urbain communal ou privé (sans avis à la Gendarmerie)	8	5	7
gibiers ou animaux trouvés périssables ou animaux errants	12	18	13
affaires diverses (problème de voisinage, bruit, attroupement)	18	29	24
individus suspects, artistes de rue, mendiants, roms, gens du voyage	12	23	15
aide aux personnes (véhicule en panne, chute à domicile)	9	4	8
stationnement gênant illicite, enlèvement de véhicules	18	14	4
Contrôles / Patrouilles / Services préventifs / Manifestations	357	368	362
contrôle du stationnement	82	69	86
contrôle de circulation (interdiction de circuler)	7	40	23
visionnement images vidéosurveillance suite événements	27	NC	NC
prévention routière, contrôle aux abords des écoles	34	30	38
patrouilles de surveillance, sensibilisation sur le territoire communal (motorisée, pédestre ou en VTT)	58	82	115
pose de signalisation pour manifestation, entretien/pose signalisation routière en localité	110	119	80
services pour manifestations, enterrement	18	23	11
Dénonciations	713	685	670
amendes d'ordres (stationnement et interdiction de circuler)	655	535	593
rappels /ordonnances pénales/sommations suite AO non payées	177	105	41
ordonnances pénales/sommations suite dénonciations privées	24	25	27
rapport dénonciation suite infraction au RGP	16	12	4
rapport dénonciation suite infraction au RGD	10	3	5
Notification des commandements de payer	203	193	148
Rapports de naturalisation	21	7	15
Rapports objets trouvés	71	80	63
Affichage divers (enquêtes, officiels, sociétés...)	118	88	74

IV - 1.3 - Contrôle des denrées alimentaires

Le laboratoire cantonal transmet régulièrement ses procès-verbaux d'inspections qui sont effectuées dans les divers établissements publics, commerces de détail, salons de coiffures et manifestations diverses.

IV - 1.4 - Inhumations, cimetière

33 personnes sont décédées durant l'année, dont 17 à l'EMS Primerocroche du Grand Pré. Quatre inhumations de corps, quatre inhumations cinéraires, et trois inhumations cinéraires au columbarium ont eu lieu au cimetière de Cheseaux. 23 personnes ont été inhumées hors de la commune.

IV - 1.5 – ASP Formation continue

M. Antoine Simond a suivi un jour de cours de perfectionnement pour les délégués bpa à la sécurité portant sur les cas pratiques rencontrés dans les communes et 1 jour de formation/perfectionnement dans le cadre du congrès des délégués BPA qui se donne tous les deux ans.

Il a également participé à une demi-journée de séminaire de formation donnée par l'Association Vaudoise des Services de Sécurité Publique (AVSSP, dont la commune de Cheseaux fait partie) portant sur le commerce itinérant, la mendicité et les collectes.

Finalement il a suivi une demi-journée de cours concernant la méthodologie d'archivage pour la commune.

IV - 1.6 – Police Cantonale-Gendarmerie: délits sur Cheseaux

Statistique de la police cantonale	2016	2015	2014
Nombre total d'Infractions au code pénal	165	181	198
Vols par effraction	22	28	33
Vols par introduction clandestine	0	4	2
Vols à la tire/astuce	4	5	3
Vols à l'étalage	1	1	5
Effractions dans véhicules	1	5	6
Vols de véhicules	9	10	6
Vols de plaques véhicules	1	3	1
Domages à la propriété (sans vol)	17	7	13
Escroquerie (y compris d'importance mineure)	4	1	2
Menaces, contraintes, violences	11	4	2
Intégrité sexuelle	3	1	9
Infractions à la loi sur les stupéfiants	20	23	7
Circulation			
Accidents traités par la Gendarmerie ou la police de Lausanne	44	NC	NC

IV - 2 - Inspection des viandes

IV - 2.1 - Généralités

Le contrôle des viandes a été remis à la commune de Cheseaux depuis 1991 sous la responsabilité d'un vétérinaire nommé par la commune. Celui-ci est chargé du contrôle des viandes au sein de l'établissement Bell Suisse SA, division Romandie, tout en ayant le statut d'employé communal.

Il doit veiller principalement à la protection de la santé publique en faisant respecter les prescriptions fédérales et cantonales en la matière et en appliquant les dispositions relatives au contrôle des abattoirs et de la police sanitaire, ainsi qu'à la protection des animaux et des consommateurs. Il s'occupe également du contrôle de l'abattoir de la boucherie Grandjean.

Dès le début de l'année 2006, les contrôleurs des viandes non vétérinaires sont également employés de la commune, selon les directives fédérales et cantonales en la matière.

IV - 2.2 - Activités

Supervision de la réception des animaux, du déchargement du bétail de boucherie, du nettoyage et de la désinfection des véhicules de transport, du contrôle des animaux avant abattage pour vérifier leur état général, et déterminer s'ils sont sains ou au contraire s'ils présentent des blessures ou des symptômes de maladie.

Les sous-produits animaux sont éliminés après leur séparation en trois catégories. Un contrat a été passé avec une entreprise d'élimination suisse-allemande, qui se charge du recyclage (incinération, valorisation).

Les viandes entrant ensuite dans les ateliers de découpe doivent provenir d'un animal qui a fait l'objet d'une inspection et a été jugé propre à la consommation.

A préciser que l'entreprise Bell Suisse SA remplit les normes UE, ce qui implique que le vétérinaire (ayant un statut de vétérinaire fédéral d'exportation) doit veiller à ce que l'établissement remplisse les conditions garantissant le maintien de ce statut.

En novembre 2016, la Direction de Bell Suisse SA a informé la Municipalité du transfert de l'abattage du bétail de Cheseaux à Önsingen. De ce fait, il n'y aura plus d'abattage à Cheseaux dès le 31 décembre 2017.

Depuis cette information, la Municipalité, en collaboration avec le Canton et les Ressources humaines de Bell Suisse SA, cherche activement à replacer le personnel communal concerné. (1 vétérinaire et 4 contrôleurs des viandes)

IV - 2.3 - Abattages

	2016	2015	2014
Bovins :	35'184	28'869	27'200
Chevaux :	289	240	202
Porcs (arrêt en oct. 2015) :	0	64'035	87'934
Moutons :	8'174	9'365	9'488
Impropres à la consommation :	35	155	259

IV - 3 - Protection civile

IV – 3.1 Généralités

Un contrat de droit administratif, liant les communes de Cheseaux, Epalinges, Jouxens-Mézery, Le Mont et Romanel avec la commune de Lausanne, a été signé au début de l'année 2015, et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015.

IV - 3.2 –Tâches générales

La protection civile accomplit les tâches principales suivantes :

- garantir le niveau technique et opérationnel de l'organisation régionale de protection civile (ORPC)
- organiser et diriger les cours de compétence communale
- collaborer avec les autres entités du SPSL et les partenaires en matière de formation et d'engagement
- coordonner et conduire les engagements lors de situations d'urgence et d'événements

IV - 3.3 - Effectifs

Evolution de l'effectif des astreints de la protection civile :

2011	2012	2013	2014	2015	2016
1'069	1'035	1'112	1'188	1'270	1'250

IV - 3.4 - Interventions

Il convient, en préambule, de différencier les interventions au profit des collectivités (art. 27a LPPCi) et les interventions en situation d'urgence (art. 27 LPPCi).

Huit cours ont été mis sur pied pour le soutien aux manifestations totalisant 850 jours de service. Il est à noter que les manifestations les plus importantes ont nécessité l'appui de 254 jours de service pour les 20 km de Lausanne et 318 jours pour le Triathlon.

Le 15 septembre s'est déroulé l'exercice « Léman 16 ». Pour la protection civile, il s'agissait de :

- prendre en charge les impliqués valides au poste collecteur ;
- assurer le ravitaillement des forces d'intervention ;
- appuyer les partenaires pour le bouclage de la zone d'exercice ;

A cette occasion, 111 personnes ont été mobilisées, totalisant 191 jours de service.

Dans le domaine des interventions en situation d'urgence, le service de piquet a été alarmé à 17 reprises, nécessitant, dans certaines situations, la mise en place de mesures plus importantes comme :

- le soutien au Musée cantonal des Beaux-Arts, dans l'évacuation de biens culturels (PBC) à la suite d'une inondation ;
- le soutien au Musée historique de Lausanne, dans l'évacuation de biens (PBC) à la suite d'une inondation provoquée par de violents orages ;
- le soutien au Musée historique de Lausanne dans l'évacuation de biens (PBC) à la suite d'une inondation engendrée par un incident technique ;
- l'appui des forces de police lors de la conférence sur la Syrie (Euphrate III) ;
- l'intervention en appui à la police municipale de Lausanne, lors d'une opération spéciale.

Ces interventions en situation d'urgence ont représenté la mise sur pied de 100 personnes, respectivement 170 jours de service.

IV - 3.5 - Collaborations (internes et externes)

Une formation en matière de régulation du trafic s'est avérée nécessaire dans le cadre du concept « DELESTA ». Celle-ci a été mise en place avec la collaboration de la gendarmerie vaudoise. Il en a été de même lors de l'instruction relative à la battue (recherche d'une personne disparue). Par ailleurs, la remise à niveau dans le domaine de la protection atomique, biologique et chimique, a nécessité une collaboration entre tous les partenaires. Cette formation va se poursuivre en 2017. La collaboration s'est poursuivie dans le cadre de l'instruction sanitaire de base ainsi que dans le travail sur l'évacuation des patients d'une place sinistrée. Enfin, un effectif de la protection civile a eu l'occasion de participer à l'exercice « CIMI », exercice destiné à la collaboration entre l'armée et les partenaires civils.

IV - 3.6 - Matériel et équipement

Comme spécifié dans le rapport de gestion 2015, le SSCM a procédé à la livraison des nouvelles tenues PCi 15 VD. Celles-ci concernent, dans un premier temps, l'équipement des professionnels et des incorporés dans la formation d'intervention régionale (FIR). Par la suite, une livraison annuelle va permettre d'équiper progressivement l'entier des effectifs. Ces opérations d'équipement sont gérées par la section logistique.

La construction de la Vallée de la Jeunesse a subi des travaux de remise en état, ainsi que le remplacement d'installations (installation de climatisation et revêtement de réservoir d'eau potable).

IV - 3.7 - Véhicules

Deux nouveaux véhicules (tout-terrain et de remorquage) sont venus remplacer les anciens de type PUCH devenus obsolètes. Ils ont été mis à disposition par le SSCM.

IV - 3.8 - Formation

Les jours de service destinés à la formation sont fractionnés en rapports préparatoires, cours de cadres et cours de répétition. La vision des engagements, tant au profit des partenaires que pour des situations d'urgence, reste une priorité qui dicte la stratégie de la formation. Pour l'essentiel, les cours de répétition ont porté sur :

- la conduite et la cohésion de l'état-major ;
- la prise en charge de personnes et l'accueil de celles-ci ;
- la révision de l'engagement du matériel d'endiguement (EN), ainsi que la battue (recherche de personnes) ;
- le perfectionnement dans le domaine de l'analyse de la situation lors d'événements (suivi de la situation et de son évolution) ;
- la formation des cadres sanitaires au relevage ainsi qu'au petit transport ;
- la gestion de la circulation spécifique à la mission de délestage du trafic autoroutier « DELESTA ».

IV - 3.9 - Engagement des volontaires et miliciens

Sur les 5'381 jours de service accomplis en 2016, 4'170 l'ont été pour la formation (cours de cadres et cours de répétition), 850 jours ont été effectués au profit des grandes manifestations sportives et 170 pour les engagements en situation d'urgence.

L'organisation, qui comprend une structure en bataillon composée de huit compagnies, constitue un réservoir de 1'200 cadres et astreints miliciens. Relevons que toutes les prestations effectuées le sont majoritairement par cette structure de milice. 18 professionnels en assurent la gestion et l'encadrement.

Les cours de répétition destinés à maintenir le niveau opérationnel de la milice ont touché les domaines de l'appui (pionnier et sauvetage), de l'assistance, de l'aide à la conduite (renseignements et télématique) ainsi que de la logistique. Ils représentent le 70% des activités, le solde étant essentiellement voué à la collaboration avec les partenaires de la Ville, à l'appui aux collectivités ainsi qu'aux interventions en situation d'urgence.

IV - 3.10 - Contrôle périodique des abris

Le nombre d'abris contrôlés pour 2016 s'élève à 457. Le résultat de ces contrôles se décompose de la façon suivante :

- 423 abris jugés en ordre (91%) ;
- 31 abris comportant des défauts graves (8%) ;
- 3 abris désaffectés (1%).

IV - 3.11 - Essai annuel des sirènes

Les sirènes ont été déclenchées le 3 février 2016 à 13h30 par la centrale d'engagement et de télécommunications (CET) de la police cantonale vaudoise, puis manuellement, à 13h45, par l'ORPC. Il s'agissait de la deuxième année où le test est réalisé avec le système « Polyalert ». Deux sirènes n'ont pas fonctionné lors du premier cycle et cinq lors du déclenchement manuel. Relevons qu'en 2015, 47 sirènes n'avaient pas fonctionné.

IV - 4 - Service du Feu



IV - 4.1 - Effectif du SDIS La Mère

L'effectif global est le suivant :

Site	Cheseaux	Romanel	Le Mont
Officiers :	7	4	9
Sous-officiers supérieurs :	1	3	0
Sous-officiers :	4	4	8
Appointés :	4	2	1
Sapeurs :	19	22	21
Recrues :	9	7	7
Total	44	42	46

Le SDIS est complété par une section de JSP (jeunes sapeurs) comprenant 22 jeunes de 8 à 18 ans, entourés de moniteurs provenant des 3 sites.

Durant l'année le SDIS a enregistré dans son effectif 24 arrivées et 23 départs; les départs sont pour la plupart dus à des déménagements ou des raisons professionnelles.

IV - 4.2 - Composition de l'état-major

Commandant :	Maj. Alain Blanc
Quartier-maître :	Plt. Nicolas Petit
Chef du site du Mont :	Cap. Christophe Corbaz
Chef du site de Cheseaux :	Cap. Luis Mendez
Chef du site de Romanel :	Cap. Lionel Marti
Responsable de l'instruction :	Plt. Gaël Berthoud
Responsable ARI :	Plt. Christophe Rauschert
Responsable matériel :	Plt. Thierry Chapuis

Le quartier-maître Nicolas Petit a décidé pour des raisons d'emploi du temps de quitter le SDIS pour le 31 décembre 2016. C'est le premier lieutenant Frédéric Gyax qui sera le nouveau quartier-maître, dès 2017.

IV - 4.3 - Commission du feu

Composition dès le 1.1.2017 :

Cheseaux : Serge Sandoz - Municipal, Thierry Auberson, Charles Gujer,
Le Mont : Jacques Marchand - Municipal, Jean-Claude Amiguet,
Stéphane Piguet
Romanel : Luigi Mancini – Municipal, Aurélie Mello, Jean-Paul Chapatte
Jouxkens : Serge Roy – Syndic, David Burkhard, Damien Freemantle
Commandant : Alain Blanc
Quartier-Maître : Frédéric Gygax
Chefs de sites : Luis Mendez – Cheseaux, Christophe Corbaz – Le Mont,
Lionel Marti - Romanel

La commission du feu s'est réunie à quatre reprises, pour le rapport annuel du SDIS et le budget 2016.

IV - 4.4 - Formation – exercices communaux

Un total de 89 soirées a été consacré à ces exercices. Les thèmes de l'instruction sont principalement les actions opérationnelles et divers exercices d'interventions.

Les JSP ont suivi une formation sur les mêmes thèmes que le SIDS et ont participé au championnat Suisse des JSP avec une 3^{ème} place (sur 28)

IV - 4.5 - Formation – cours cantonaux

Comme chaque année, afin de poursuivre leur formation et de parfaire leurs connaissances, plusieurs sapeurs sont allés suivre divers cours cantonaux. En 2015, 184 jours de cours ont été suivis au centre de formation de la Grangette à Lausanne ou au centre de formation de la Rama, ce qui représente 1472 heures de cours

IV - 4.6 - Interventions du corps

	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Feux :	26	17	28
Alarme automatiques :	37	34	27
Inondations :	30	40	36
Sauvetages :	7	8	5
Assistance sanitaire	1	2	1
Appels officier de service :	1	2	1
Renfort Eléments naturels	0	4	1
Divers :	<u>12</u>	<u>9</u>	<u>10</u>
	114	116	109

IV - 4.7 - Manifestations

Notre SDIS a été régulièrement représenté aux assemblées de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-pompiers et au Groupement des Jeunes Sapeurs-pompiers.

Autres manifestations : Fête nationale du 1^{er} août, passeport vacances.

Chapitre V : Travaux - Routes - Epuration - Déchets - Forêts Domaines

V - 1 - Travaux

L'équipe en place, sous la conduite de M. Bourqui, chef de voirie, a eu un cahier des charges bien rempli, tant les travaux confiés sont nombreux et divers. De nombreuses tâches supplémentaires viennent régulièrement alourdir un emploi du temps déjà chargé.



Nos effectifs (inchangés) étaient les suivants à fin 2016 :

- Chef de voirie :	M. Eric Bourqui	100 %
- Adjoint du chef :	M. Antonio Domingues	100 %
- Employés :	M. Philippe Bodergat	100 %
	M. Philippe Corday	100 %
	M. David Morand	100 %
	M. Marc Oppliger	100 %
	M. Martinho Pires Dias	100 %
	M. Simon Veulliez	100 %
- Apprenti	M. Antoine Pauli	

Soit 8 employés à plein temps et un apprenti.

Le tableau ci-dessous relate la part du temps de travail consacrée à chacune des tâches principales.

Tâches	2016	2015	2014
Terrains de football, gazons	3.57 %	3.55 %	3,45 %
Parcs et cimetière	25.12 %	22.47 %	22,33%
Forêts / fauchage et exploitation	2.36 %	4.84 %	5,50 %
Collecteurs, grilles, ruisseaux	3.03 %	2.30 %	3,64 %
Routes / chemins balayage	10.14 %	10.16 %	10,52 %
Routes / chemins réparation	4.58 %	11.61 %	11,07 %
Routes / chemins fauchage	3.07 %	3.04 %	3,27 %
Neige	3.67 %	6.01 %	2,85 %
Véhicules et machines	3.86 %	3.28 %	2,51 %
Voirie divers	21.08 %	15.37 %	15,28 %
Ecoles et Sociétés	3.86 %	1.83 %	3,44 %
Déchetterie	15.66 %	15.54 %	16,14 %

V - 2 - Routes et chemins

Tous les quinze jours environ, un grand balayage est effectué avec la participation d'une entreprise extérieure (sauf les chemins agricoles), ce qui a représenté **19** interventions en 2016 (période hivernale exclue).

Les autres tâches courantes ont été l'entretien et le balayage des chemins agricoles et forestiers (balayage après les travaux des champs, ramassage des feuilles et des branches dans les rigoles et déversoirs, gravillonnage pour réfection sommaire des chemins).

Outre les travaux courants, il faut relever entre autres :

- Remise en état du chemin piétonnier du Bouzenet
- Agrandissement et aménagement du cimetière
- Création de tables et supports pour manifestations
- Aménagement de la Galipette
- Déménagement de la bibliothèque
- Démontage de l'existant et aménagement pour le beach-volley
- Stand communal à Florès
- Travaux pour la fête d'inauguration du centre et jumelage
- Démontage de la place de jeux « Galipette »

V - 3 - Domaines

Surface totale du territoire : **458 ha**

Zone agricole : 255 ha

Surface forestière : 62 ha

Propriétés communales mises à disposition de l'agriculture : 9.9 ha

Surface forestière exploitable propriété de la commune : 28 ha

V - 4 - Forêts

V - 4.1 - Généralités

La surface soumise au régime forestier et propriété de la commune est de 34 hectares (28 ha de forêts). La possibilité annuelle de coupe est de 300 m³t (m³ tiges) pour permettre de garantir l'équilibre des âges de l'ensemble des peuplements. Tous ces éléments se trouvent dans le plan de gestion forestier qui a été révisé en 2014 et avalisé par la Municipalité. Précisons que depuis 2010, la gestion de nos forêts est certifiée conforme aux directives des labels "FSC" (Forest Stewardship Council, no 1253) et "PEFC" (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) dès lors, nos exploitations répondent aussi aux exigences des principales associations de protection de la nature (WWF et Pro Natura).

V - 4.1.1 - Subventions, Projet « soins aux rajeunissements » 2016-2019

L'Etat et la Confédération aident les propriétaires forestiers par le biais de subventions octroyées pour les travaux effectués dans les jeunes forêts. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

V - 4.1.2 - Subventions, Projet de forêts protectrices 2016-2019

Tous les travaux d'exploitation et de sylviculture compris dans le périmètre du projet de forêts protectrices de la Petite et Grande Chamberonne sont indemnisés sur la base de forfaits à l'unité. Le but de ce projet est de limiter les embâcles de bois en travers de la rivière qui pourraient mettre en péril les entrées de voûtage. Le garde forestier assure la direction et surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

V - 4.1.3 - Chablis sur propriétés privées

Pour freiner la propagation des bostryches dans les forêts publiques, il est indispensable que les propriétés privées soient aussi entretenues. Par conséquent, la Municipalité a décidé de prendre en charge les déficits (après vente des bois) sur les propriétés privées jouxtant nos parcelles forestières. A noter que les communes de Crissier, Sullens et Villars-Ste-Croix se sont aussi engagées à financer les déficits. Durant cet exercice nous ne sommes pas intervenus dans le cadre de ce projet.

V - 4.2 - Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge

En tant que propriétaire forestier public, notre commune fait partie du Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge, avec le statut juridique d'une association de droit public. M. P. Haemmerli est membre du comité.

Composition

Bussigny-près-Lausanne - Chavannes-près-Renens - Cheseaux-sur-Lausanne – Crissier – Ecublens – Jouxens-Mézery – Mex – Penthaz – Prilly – Romanel-sur-Lausanne – Renens – St-Sulpice – Sullens – Villars-Ste-Croix – Vuflens-la-Ville.

Surfaces forestières gérées

444 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes)

228 hectares de forêts privées (500 propriétaires)

But

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois, une fonction d'autorité publique (représentant de la DGE-Forêt) et de gestionnaire des forêts communales.

Structure légale

La définition de l'entité groupement est contenue dans la loi forestière vaudoise à l'article 11. Le Groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité :

Législature 2016-2021 :

Président du comité :	M. Jean-Claude Glardon, Municipal de Bussigny
Vice-Président du comité :	M. Christian Maeder, Syndic d'Ecublens
Membre du comité :	M. Pierre Haemmerli, Municipal Cheseaux
Secrétaire du comité :	M. Laurent Robert
Président de l'assemblée :	M. Laurent Bovay, Municipal de Crissier
Vice-Président de l'assemblée :	M. Denis Favre, Municipal de Romanel s/Ls
Secrétaire de l'assemblée :	Mme Emmanuelle Pellet
Caissier comptable :	M. Michel Gisclon, Boursier de Bussigny
Garde forestier :	M. Laurent Robert

Séances de l'assemblée et décisions

Deux assemblées générales ponctuent l'année pour traiter les aspects financiers et la gestion forestière; dans cette perspective, chaque commune délègue son représentant aux assemblées.

L'assemblée ordinaire pour les comptes et la gestion a eu lieu le 16 mars 2016 à Jouxens-Mézery. La deuxième assemblée ordinaire, consacrée à l'étude du budget et l'installation des autorités par la Préfète du district de Lausanne Ouest, a eu lieu le 20 septembre 2016 à Villars-Ste-Croix.

Séances du comité

Les attributions du comité figurent à l'article 16 des statuts du Groupement. En résumé, il dirige et administre le Groupement. Les objets particuliers qui ont mobilisé l'attention du comité, mis à part l'organisation des assemblées générales, sont :

- Elaboration des nouveaux contrats du degré d'intégration 3 pour les membres du Groupement
- Remplacement de M. Robert en arrêt maladie (depuis le 16 novembre) et mandat à un garde forestier indépendant

Au total, le comité s'est réuni à 8 reprises

Contrats de gestion

Depuis 2012, les 15 communes membres du Groupement sont liées par un contrat de gestion degré 1 ce qui implique que toutes les factures et revenus sont comptabilisés par les communes après avoir été consultées ou validées par le garde forestier.

La durée des contrats arrivant à son terme en fin 2016 et au regard du bilan de cette expérience, le comité a pu apprécier et mesurer les limites du contrat degré 1, notamment en matière de gestion de projets subventionnés, de vente des bois et de rationalisation des travaux.

Ce constat a conduit le comité à proposer l'adhésion au degré 3 (plus modernes et plus performants) pour les membres qui le désiraient. En définitive 11 communes (Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxteus-Mézery, Penthaz, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, St-Sulpice, Sullens, Villars-ste-Croix, Vufflens-la-Ville) ont souhaité conclure un nouveau contrat de degré 3 pour la nouvelle période qui débutera en janvier 2017.

Bois prélevé sur le Groupement forestier

Etant donné l'invasion de la maladie du flétrissement du frêne une grande partie des peuplements constitués de cette essence, notamment à proximité d'infrastructures, a dû être éliminée pour des raisons de sécurité.

Convention avec l'Etat

Le Groupement a signé une convention dans laquelle il s'engage à mettre à disposition de l'Etat, son garde forestier, pour les tâches étatiques uniquement, et selon un tarif calculé en fonction de la complexité de la gestion forestière de chaque groupement.

V - 4.3 - Organisation du service forestier communal

La surveillance, la planification de tous les travaux entrepris en forêt de même que la vente des bois incombent au Garde forestier M. Laurent Robert en collaboration avec M. Pierre Haemmerli, Conseiller municipal. L'Inspecteur des forêts veille au respect de l'application de la loi forestière et au plan de gestion forestier. Après analyse des prix, les travaux forestiers ont été exécutés en partie par une entreprise forestière assujettie aux directives de la "solution de branche forestière" (normes en matière de sécurité du travail). Les travaux de sylviculture simple sont exécutés par le personnel du service de voirie.

V - 4.4 - Travaux entrepris durant l'année

Plantation (0 m²)

Grâce au rajeunissement naturel, nous n'avons pas eu recours aux plantations durant cet exercice.

Sylviculture et fauchage (18'000 m²)

Ce chapitre traite des travaux forestiers exécutés à intervalles réguliers dans les jeunes forêts. Dans les plantations, deux fauchages sont accomplis chaque année et lorsque les arbres atteignent une hauteur de 2 mètres nous procédons chaque 5 ans à une sélection des tiges.

Exploitations forestières normales (276 m³)

Durant cet exercice nous sommes intervenus dans les secteurs forestiers suivants:

- Au Dévens Nord à L'Ouest du Manège, sous forme d'éclaircie pour améliorer la qualité du peuplement restant, épicéas
- Sur le Bré sous forme d'éclaircie pour améliorer la qualité du peuplement restant, épicéas

Exploitations forestières forcées (chablis) (52 m³)

Le terme "chablis" désigne les arbres qui sont, soit secs, soit cassés, renversés ou attaqués par des parasites. A noter que le Garde forestier procède à une inspection sanitaire sur l'ensemble des propriétés forestières communales situées à proximité des infrastructures.

Projet de forêts protectrices 2016-2019 (0 m³)

Durant cet exercice nous ne sommes pas intervenus dans le cadre de ce projet.

Génie forestier et divers

Entretien des chemins

Ce chapitre implique l'entretien des chaussées à camion, des pistes de débardage ; pour rationaliser les travaux, les fauchages et les émondages sont effectués par un tracteur muni d'une scie et d'une épareuse.

V - 5 - Epuration des eaux

V - 5.1 – Activités de la CISTEP

Les précipitations annuelles cumulées ont atteint 1'375 mm, en augmentation de 43% par rapport aux 962 mm de 2015. Les précipitations 2016 sont supérieures à la pluviométrie moyenne attendue dans la région lausannoise, soit de 1'000 à 1'200 mm par an.

Les volumes d'eaux usées déversées en entrée de STEP sont en forte augmentation à 3'143'860 m³ en 2016 (507'784 m³ en 2015). Hormis une pluviométrie à la hausse, cet accroissement du déversement en entrée s'explique par la mise en service, début septembre, des prétraitements provisoires, dont la capacité maximale est passée de 8,5 m³/s sur les anciens prétraitements, à 1,6 m³/s aujourd'hui.

Cette installation sera, à terme, remplacée par les prétraitements définitifs, dont les fondations sont actuellement en construction. Ainsi, ce sont 7.2% des eaux parvenues à Vidy qui n'ont pas pu être traités aux prétraitements (1,5 % en 2015). Cette perte provisoire de capacité de traitement a fait l'objet d'une autorisation cantonale.

Les précipitations importantes en 2016 entraînent une plus grande dilution des eaux usées, avec pour conséquence un nombre d'équivalents-habitants (EH) calculé en baisse à 218'457 EH (245'531 EH en 2015).

Cette unité de mesure, permettant d'évaluer la capacité de traitement de la STEP en se basant sur la quantité de pollution émise par personne et par jour, se trouve depuis quelques années proche du nombre d'habitants effectivement raccordés.

Quant à la population raccordée à la STEP, elle ne cesse d'augmenter, passant de 231'729 habitants en 2015 à 235'359 en 2016.

De nombreux évènements sont survenus en 2016, dont certains sont en lien avec le chantier de renouvellement de la STEP, à savoir notamment :

- mai / juin : démontage, révision complète et remise en service de la vanne Berna (vanne d'isolement du canal d'aménée côté Lausanne) ;
- août : mise en service d'un bassin tampon provisoire (50m³) ;
- 2 septembre : mise en service des ouvrages d'entrée, du canal de déviation, ainsi que des prétraitements provisoires ;
- octobre/novembre : démontage des équipements électromécaniques, suivi de la démolition des anciens prétraitements ;
- novembre : la pompe du dessableur provisoire nord et la conduite d'eau sableuse vers la benne filtrante sont bouchées. En même temps le dégrilleur provisoire sud est à l'arrêt (panne). Un enchaînement d'alarmes et de dysfonctionnements ont provoqué un déversement total de toutes les eaux usées arrivées à la STEP pendant 35 minutes. Le Canton a été averti.

V - 5.2 - Résultats du traitement des eaux

Les volumes d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eaux parasites parvenus pour traitement à la STEP ont atteint 40.3 millions de m³, en augmentation d'environ 15% par rapport aux 35.0 millions de m³ de 2015. Comme indiqué au point 5.1, les volumes déversés sans traitement ont fortement augmenté par rapport à l'année précédente. Les quantités déversées en interne ont, quant à elles, augmenté de 23.3%. Dès lors, la STEP a traité mécaniquement un volume d'eaux usées supérieur de 16.8% à celui traité en 2015. L'augmentation du volume traité biologiquement ou chimiquement atteint quant à elle 15.8%.

Les fortes précipitations de 2016 impliquent que seuls 80.2% des eaux arrivées en tête de STEP (avant déversement) ont pu être épurées par le traitement biologique, par le lit fluidisé ou par le traitement physico-chimique.

V - 5.3 - Consommation et Coût moyen

Pour Cheseaux la quantité consommée est de 338'491 m³ (2015 : 582'722), y compris les abattoirs. Globalement, la charge nette par mètre cube d'eau consommée s'élève pour 2016 à Fr. 0,81724, plus TVA. (Fr. 0,65276)

V - 5.4 - Détritus traités

		2016	2015	2014
Vidange fosses septiques et bacs étanches	t	244	211	145
Graisse de restaurants	t	2'247	2091	2'080
Dépotages liquides et boueux	t	1'192	1'093	2'275
Sable capté par le dessableur	t	540	253	307
Détritus interceptés aux grilles	t	605	635	615

V - 5.5 - Production d'énergie

L'énergie des fumées, récupérée dans la chaudière à vapeur, permet d'alimenter le réseau de chauffage à distance (CAD). Une part de cette énergie couvre aussi les besoins internes de la STEP (eau chaude sanitaire et chauffage).

V - 5.6 – Visites

Durant l'année 2016, la station d'épuration a reçu 965 visiteurs (1'053 en 2015), répartis en 47 groupes (56), comme suit :

- 10 groupes universitaires 176
- 2 associations professionnelles 17
- 29 groupes écoles primaires et secondaires 725
- 6 groupes divers (amicales, passeport vacances, etc.) 47

Dans le cadre des visites guidées de la STEP, des animateurs spécialement formés ont sensibilisé la jeunesse de la région lausannoise à l'utilisation rationnelle de l'eau et aux importants moyens humains et techniques à engager pour la meilleure protection possible de l'environnement.

V - 6 – Déchets

V - 6.1 - Situation générale de Valorsa SA

Depuis 1969, le site de Penthaz est dévolu à la gestion des déchets d'une partie des communes de l'Ouest lausannois et de l'ancien district de Cossonay.

Depuis 1996, Valorsa SA est l'organisme de gestion des déchets du périmètre Ouest du Canton de Vaud. Il travaille pour ses 101 communes actionnaires, de Vallorbe à Buchillon en passant par la Vallée de Joux, de Prilly à Bercher pour un bassin de population de plus de 195'000 habitants. Ces 101 communes sont, via Valorsa SA, actionnaires à 36.03 % de l'usine Tridel SA.

A la suite des réflexions cantonales sur le rôle des périmètres (2015), Valorsa a organisé des tables rondes régionales. Ces rencontres avaient pour but de redéfinir les besoins des Communes-actionnaires en termes de conseil ou de gestion des filières, ainsi que le mode de financement du travail du périmètre. Rediscuté et repensé, le rapport entre le périmètre et ses actionnaires a donc pu être stabilisé.

Pour le périmètre, comme pour les communes, 2016 est une année de transition. Plus d'un tiers des municipaux en charge du dicastère des déchets ont changé. Entre contacts, formation et information, un nouveau lien entre le périmètre et ses actionnaires a dû être tissé. Une énergie nouvelle est apparue qui permet de planifier de nouveaux projets. Mais les anciens restent, les tonnes doivent être gérées, des filières doivent être stabilisées pour que les bennes de déchets produites dans les déchetteries communales trouvent toujours un exutoire à un prix correct.

Pour Tridel, Valorsa a stocké 1500 tonnes de déchets incinérables. Emballés durant la fermeture de l'usine d'incinération pour la révision annuelle, les balles ont été brûlées en hiver, soit 6 mois plus tard, afin de garantir rentabilité et énergie verte.

Par contre, les exutoires pour les boues d'épuration ont subi les affres des aléas techniques : pannes et arrêts se sont succédé tout au long de l'année obligeant le secrétariat de Valorsa et les Step à des exercices de souplesse, d'autant plus que Tridel n'a pas été en mesure de prendre des tonnages de boues. Il est à espérer que cette situation extraordinaire ne se répétera pas.

Au niveau de la gestion générale des déchets et afin de faciliter la vie des citoyens de nos communes, le concept régional de taxe au sac s'est approché du périmètre Nord, STRID SA. Un long travail de diplomatie tout au long de l'année a permis de fusionner 2 sacs vaudois en un seul. Si le titre « Trier c'est... valoriser » et la couleur resteront, son prix diminuera légèrement pour le sac de 35l.. Il sera dorénavant à CHF 1.95/pièce.

La surveillance des taux de fraude a été adaptée. Vu que les résultats sont très satisfaisants, Valorsa ne fait plus qu'un contrôle annuel sur 25% des Communes. Les résultats des autopsies des poubelles confirment l'effort de tri généralisé des citoyens.

Quant à la gestion des déchets plastiques, ce thème a été constant tout au long de l'année. Si des filières s'ouvrent pour les flacons (PE et PP), ces déchets ne représentent qu'environ 4kg/personne/année. La mise en place de collecte correspond à l'état de la technique, mais son coût doit être reporté sur la taxe forfaitaire. Notion que toutes les instances publiques en charge des déchets peinent à expliquer aux citoyens.

En 2016, Valorsa SA a donc mis son savoir-faire technique et scientifique à la disposition de ses Communes-actionnaires. Toutes les tonnes de déchets qui ont transités à Penthaz ont été recyclées au mieux des marchés et de la technique, afin de garantir un écoulement régulier. Et parallèlement, un effort particulier a été mis au service des Communes pour leur transmettre un savoir important pour la gestion de ce dicastère.

V - 6.2 - Statistiques globales de Valorsa

Déchets collectés	2016	2015	2014
Ordures ménagères	23'106 tonnes	22'745 tonnes	22'308 tonnes
Déchets encombrants	2'174 tonnes	2'047 tonnes	1'869 tonnes
Déchets ménagers spéciaux	237 tonnes	263 tonnes	221 tonnes
Papier	4'842 tonnes	4'881 tonnes	4'757 tonnes
Verre	4'651 tonnes	4'786 tonnes	5'254 tonnes
Déchets végétaux	2'099 tonnes	1'839 tonnes	2'499 tonnes
Déchets industriels	7'862 tonnes	8'056 tonnes	8'177 tonnes
Boues d'épuration	6'554 tonnes	6'139 tonnes	6'257 tonnes
Déchets carnés	1'054 tonnes	1'108 tonnes	1'157 tonnes
OREA – appareils électriques	354 tonnes	354 tonnes	353 tonnes



V - 6.3 - Statistiques communales

Seuls certains déchets sont encore collectés hors déchetterie, par l'entreprise mandatée.

Déchets collectés hors déchetterie (tonnes)	2016	2015	2014
Ordures ménagères	479.70	463.02	444.41
Papier	145.01	144.49	147.65
Verre	33.08	31.63	22.82
Déchets compostables	341.25	294.35	277.12

V - 6.4 - Statistiques intercommunales (déchetterie)

La déchetterie intercommunale, au service des habitants de Cheseaux, Bournens et Sullens a été inaugurée le 4 février 2012.

Déchets collectés à la déchetterie (tonnes)	2016	2015	2014
Objets encombrants	87.82	79.54	67.58
Déchets compostables	891.25	731.19	926.00
Papier	137.62	140.19	141.16
Carton	100.90	91.04	88.52
Verre (Trié)	176.31	181.18	178.36
Ferraille	52.10	51.26	51.66
Huiles	2680 litres	2770 litres	2350 litres
Bois	162.03	170.72	165.92
Aluminium et Fer blanc	9.01	10.12	10.69
Textiles	29.36	32.67	30.57
PET	15.00	15.04	15.36
Appareils électriques/ informatiques	16.62	17.10	16.47
Capsules de Café	5.55	5.65	6.81
Déchets inertes	118.00	112.00	101.00

Chapitre VI : Petite enfance - Oeuvres sociales

VI - 1 – Accueil de la petite enfance

VI – 1.1 - Réseau AJENOL

VI - 1.1.1 – Généralités

Le Réseau AJENOL regroupe les Communes de Prilly, Jouxens-Mézery, Romanel, Cheseaux, Bournens, Boussens et Sullens, et propose au total 9 structures d'accueil collectif, 6 à Prilly, 2 à Cheseaux et 1 à Romanel.

Les trois structures d'accueil parascolaire de Prilly (APEMS, accueil pour écoliers en milieu scolaire) ont désormais tous intégré leurs locaux définitifs, offrant un total de 84 places aux écoliers. L'UAPE les Funambules de Cheseaux offre 48 places et le Tilleul de Prilly 36 places. L'accueil parascolaire offre désormais 144 places, sans compter les réfectoires scolaires hors réseau.

Deux réseaux d'accueil en milieu familial sont actifs sur le territoire du Réseau, celui de Cheseaux, Romanel, Bournens, Boussens et Sullens, constitué en Association, et celui de Prilly et Jouxens-Mézery, géré par le Service de l'enfance de Prilly. L'AJENOL encadrait, à la fin 2016, 76 AMF (accueillantes en milieu familial).

Chaque commune a un représentant au Comité, composé de ce fait de 7 municipaux avec voix délibérative et de 3 membres issus des structures avec voix consultative. Depuis juillet 2016, Mme Dieperiink est membre du Comité.

La commune de Cheseaux est représentée à l'Assemblée générale par 3 délégué-e-s désigné-e-s par le Conseil communal.

Les trois structures d'accueil de Cheseaux, soit l'accueil familial de jour, la garderie la Galipette et l'UAPE les Funambules, sont reconnues par le réseau, ce qui leur donne droit à recevoir les subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

VI - 1.1.2 – Activités

L'AJENOL a signé en 2011 une convention de collaboration avec le jardin d'enfants de Jouxens "le Petit Navire" pour l'accueil d'urgence. Cette convention est reconduite chaque année.

En outre l'Oiseau Lyre, structure privée sise à Prilly, a signé une convention avec l'AJENOL et offre jusqu'à 5 places aux enfants du réseau, aux conditions de l'AJENOL. La garderie d'entreprise de la BCV, la Cabane, a signé une convention en 2016, lui permettant désormais de bénéficier des subventions de la FAJE.

L'AJENOL a tenu en 2016 deux Assemblées générales, le 18 mai et le 23 novembre. Ces AG ont adopté les comptes 2015 et le budget 2017. Outre ces activités "traditionnelles", l'AG de juin a pris congé de sa présidente, des membres de la commission des vérificateurs de comptes et des scrutateurs, ainsi que du comité AJENOL, fin de législature oblige. Quant à l'AG de novembre, elle a confirmé dans ses fonctions le nouveau comité et sa nouvelle présidente, élu la présidente de l'AG, la vice-présidente, et les nouveaux membres de la commission, vérification des comptes, scrutateurs...

Le comité de l'AJENOL s'est réuni trois fois durant le premier semestre 2016, dans son ancienne constitution. Le nouveau comité s'est réuni à deux reprises en automne. Ces rencontres régulières accueillent une délégation des coordinatrices et des directrices, permettant de rester en contact avec les structures d'accueil et les AMF.

Parmi les diverses tâches menées à bien par le Comité, on peut citer :

- Bilan de la législature par l'ancien comité
- Constitution du nouveau comité, répartition des diverses fonctions
- Problématiques autour des outils administratifs et opérationnels
- Rencontre avec la secrétaire générale de la FAJE
- Adaptation de la grille tarifaire, détermination du revenu déterminant, prix des repas
- Rédaction et/ou mise en route des conventions
- Adoption des comptes et budgets

Dans le cadre de sa collaboration avec la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants), le réseau AJENOL a régulièrement été présent aux Rencontres des réseaux. Une délégation du Comité a participé aux diverses rencontres de la Faïtière des réseaux d'accueil vaudois.

La réflexion menée tant par l'ancien comité que par le nouveau autour du développement de l'offre, des outils nécessaires à la gestion efficace, comme de la structure de l'AJENOL, ont abouti à un constat: Le développement constant de l'offre d'accueil et du nombre de structures, les exigences accrues de contrôle des subventions cantonale - par ailleurs en augmentation, les difficultés rencontrées autour des outils de facturation, la nécessité d'harmoniser outils et pratiques, tous ces éléments imposent au comité la nécessité d'une plus grande centralisation et d'un renforcement de la structure administrative du réseau AJENOL.

Conformément à la loi, le réseau AJENOL reçoit les subventions de la Fondation pour l'Accueil de jour des enfants (FAJE) qu'il redistribue ensuite aux structures. Ces subventions se composent d'une part d'une aide au démarrage, quand il y a lieu, c'est-à-dire quand il y a augmentation de places, d'autre part, d'une subvention ordinaire qui, à l'heure actuelle, équivaut à 20 % de la masse salariale du personnel éducatif.

Les versements s'effectuent sous forme d'acomptes, puis un décompte final est établi par la FAJE et validé par le réseau, pour chaque exercice.

VI - 1.2 - Accueil familial de jour

VI - 1.2.1 – Mission

La structure de coordination de Cheseaux-Bournens-Boussens et Sullens a pour mission d'organiser l'accueil familial de jour de ces quatre communes conformément à la LAJE. Ce service aux familles constitue un des trois volets de l'accueil de jour, en parallèle avec l'accueil collectif préscolaire (garderie) et l'accueil collectif parascolaire (UAPE). Il offre aux enfants un accueil dans un cadre familial. La structure de coordination collabore étroitement avec l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) et le réseau AJENOL.

Les dispositions légales permettent à une accueillante en milieu familial (AMF) de garder jusqu'à 5 enfants (en comptant les siens) en même temps chez elle, à temps partiel ou à temps complet. Cette activité offre la possibilité d'ouvrir sa famille à d'autre(s) enfant(s) et de rencontrer d'autre(s) parent(s).

Les communes de Bournens, Boussens, Cheseaux, Romanel et Sullens sont constituées en association pour exercer en commun les tâches liées à la gestion financière de l'accueil familial. La bourse de Cheseaux est notamment chargée de la gestion des salaires des AMF.

Le Comité de Direction, composé de Mmes Jacqueline Dieperink (Cheseaux), Présidente, Sandra Berset (Boussens) et Claudia Perrin (Romanel), est resté en étroit contact tout au long du deuxième semestre et s'est réuni régulièrement avec les coordinatrices..

L'Assemblée Générale a eu lieu le 7 juin 2016 à Romanel.

VI - 1.2.2 - Tâches de la coordinatrice

Le travail de la coordinatrice comporte principalement les points suivants :

- Etablir un préavis à l'intention de la Municipalité sur les demandes d'autorisation provisoire des candidates à l'accueil familial de jour et sur les autorisations définitives au bout de 18 mois d'activité.
- Organiser les placements chez les accueillantes en milieu familial en tenant compte des besoins spécifiques de chacun.
- Visiter régulièrement les accueillantes en milieu familial (au moins une à deux fois par année).
- Participer aux diverses réunions de coordinatrices du Canton de Vaud avec l'office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).
- Suivre divers cours et/ou formation.
- Collaborer avec les coordinatrices du réseau AJENOL.
- Etre en contact régulier avec la Municipale responsable de l'accueil de l'enfance.
- Effectuer les relevés statistiques des placements pour le SCRIS et les 5 communes, ainsi que pour le réseau AJENOL.

VI – 1.2.3 – Situation des AMF et des placements en 2016

	Bournens	Boussens	Cheseaux	Romanel	Sullens	TOTAL
<u>ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL (AMF)</u>						
AMF au 1er janvier 2016	0	2	20	14	2	38
Nouvelles AMF en 2016	0	0	2	2	1	5
Nb maximal d'AMF en fonction durant l'année 2016	0	2	22	16	3	43
AMF, refus d'autorisation provisoire	0	0	0	0	0	0
AMF ayant démissionné en 2016	0	0	3	3	0	6
AMF au 31 décembre 2016	0	2	19	13	3	37
<u>ENFANTS</u>						
Enfants accueillis au 1er janvier 2016	3	20	93	86	18	220
Nouvelles demandes de placement en 2016	5	12	85	61	14	177
Demandes en attente d'un placement à fin 2016	4	5	30	5	7	51
Nb maximal d'enfants accueillis durant l'année 2016	4	27	148	142	25	346
Enfants sortis en 2016	3	3	46	56	5	113
Enfants accueillis au 31 décembre 2016	1	24	102	86	20	233

Parmi les demandes de placement non résolues, certaines ont été annulées par les parents placeurs qui ont trouvé eux-mêmes une autre solution d'accueil pour leurs enfants telles que grands-parents, crèches ou garderies, déménagement, etc.

Nous accueillons à Cheseaux 5 enfants venant d'autres communes (Romanel, Prilly et Bettens) alors que 5 enfants de Cheseaux sont accueillis à Romanel.

VI – 1.3 – Accueil collectif de jour

L'association La Galipette gère la Garderie La Galipette et l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) Les Funambules, toutes deux situées à Cheseaux-sur-Lausanne.

Ces deux structures font partie du réseau d'accueil de jour des enfants du Nord-Ouest lausannois (AJENOL) qui regroupe les communes de Prilly, Jouxens-Mézery, Romanel, Cheseaux, Bournens, Bousens et Sullens.

Composition du Comité

Nouvelle législature oblige, des changements ont eu lieu au sein du comité. Le Comité, élu par l'Assemblée générale du 6 juin 2016, se compose des membres suivants :

M. Michel Zurkinden	président
Mme Jacqueline Dieperink	vice-présidente (remplace Mme Gay Vallotton)
Mme Carmen Chevalley	membre
M. Kim Rochat	membre (remplace M. Fleury)
Mme Sandra Berset	membre

Conformément aux statuts de l'Association, la commune de Cheseaux a deux représentants au Comité : M. Kim Rochat, membre du conseil communal et Mme Jacqueline Dieperink, conseillère municipale. Mme Sandra Berset est conseillère municipale à Bousens.

La directrice de la garderie, Mme Katia Golay, et la directrice de l'UAPE, Mme Stéphanie Racciatti, assistent aux séances avec voix consultative.

Les PV sont tenus par la secrétaire de l'Association, Mme Gilberte Depassel.

Activités

Le Comité a tenu 4 séances plénières durant l'année 2016. Il a accompli les tâches statutaires qui lui sont confiées, soit la gestion administrative de l'Association, avec délégation d'un certain nombre de tâches aux directrices, l'approbation des comptes 2015 (avant leur adoption par l'Assemblée générale) et l'élaboration du budget 2017, ainsi que la préparation de l'Assemblée générale du 6 juin 2016.

Le Comité a assuré les relations avec les partenaires de l'Association, soit le réseau AJENOL, l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) et les communes, notamment la Municipalité et le service financier de la commune de Cheseaux.

En dehors des séances plénières du Comité, de nombreuses séances bilatérales ont été tenues avec les directrices, en relation avec la gestion du Centre de vie infantine.

Suite à l'Assemblée générale du 2 juin 2015, le groupe de travail constitué, pour le suivi des repas, s'est réuni à de multiples reprises. Après maintes observations et discussions, il a été décidé de changer de fournisseur de repas. Ainsi, dès la rentrée d'août 2016, le traiteur Croq-Midi, sis à Crissier, sert les repas aux deux structures.

Le cahier des charges des directrices a été signé.

Durant les vacances d'été 2016, des travaux ont eu lieu pour permettre d'augmenter la capacité d'accueil de la garderie. Les 12 nouvelles places ont ouvert en février 2017.

Le Comité a pris acte que le taux d'occupation de la garderie était de 96 % en août 2016 et celui de l'UAPE de 90 %, à la même date. Par ailleurs, la garderie accueillait 86 enfants pour 44 places et l'UAPE, 86 enfants pour 48 places.

Le Comité remercie particulièrement Mme Fabienne Pilet, boursière adjointe de Cheseaux, qui tient la comptabilité des deux structures, coordonne la préparation du budget et établit les comptes annuels.

VI – 1.4 – Garderie La Galipette

VI - 1.4.1 - Enfants accueillis et horaires

La garderie est ouverte de 7 h. à 18.30 h., tous les jours.

Les tranches horaires d'une journée à la Galipette sont constituées comme suit :

- de 07.00 h. à 13.00 h. (après le repas)
- de 07.00 h. à 15.00 h. (après la sieste)
- de 07.00 h. à 18.30 h.
- de 14.00 h. à 18.30 h.

La Garderie respecte les normes autorisées par l'OAJE (office de l'accueil de jour des enfants), qui est l'autorité de surveillance des différentes formes d'accueil à la journée d'un enfant, hors de son milieu familial.

Pour chaque structure, une déléguée de l'OAJE vient contrôler le bon fonctionnement de la garderie et renouvelle régulièrement les autorisations d'exploiter.

Pour la garderie « la Galipette », les groupes sont composés comme suit :

- 10 places pour le groupe des Bébéés (de 3 à 18 mois) (1 éducatrice diplômée pour 5 Bébéés).
- 14 places pour le groupe des Trotteurs (de 18 à 30 mois) (1 éducatrice diplômée pour 7 Trotteurs).
- 20 places pour le groupe des Moyens (de 30 mois à 4 ans) (1 éducatrice diplômée pour 10 Moyens).



Nous proposons donc 44 places par jour aux familles qui font partie du réseau AJENOL.

En été 2016, des travaux d'aménagement ont été effectués, pour permettre d'offrir au début 2017, 12 places supplémentaires, soit un groupe de 5 « mini-bébés » et un groupe dit « vertical » de 7 enfants en transition entre les groupes trotteurs et moyens existants.

Les enfants doivent fréquenter la garderie au minimum deux fois par semaine, afin de faciliter leur adaptation.

VI - 1.4.2 – Equipe éducative

Le personnel éducatif est constitué d'une directrice et d'une dizaine de personnes diplômées de l'Ecole d'éducatrices de Lausanne (ESEDE), ainsi qu'étant en possession d'un CFC d'assistant/-e socio- éducatif. Le personnel éducatif diplômé est séparé en trois groupes : Bébés, Trotteurs, Moyens.

Chaque groupe collabore avec trois auxiliaires (une dans chaque groupe).

Nous pouvons compter sur des éducatrices qui ont suivi la formation FEE (Formateur/-trice en entreprise, pour coacher avec attention (une fois par semaine pendant une heure), les 4 apprentis/-ies que nous accueillons à la Galipette.

Deux stagiaires sont également présentes, elles travaillent pendant l'année, voire deux ans, avant de commencer l'apprentissage ASE, ceci afin qu'elles puissent se rendre compte si c'est vraiment le métier qu'elles souhaitent exercer.

Une auxiliaire intendante s'occupe de servir les repas aux enfants, des achats et de la lessive. Une secrétaire est aussi présente à la garderie.

Les équipes se rencontrent lors d'un colloque hebdomadaire, pour partager, discuter, afin d'améliorer la prise en charge des enfants accueillis et une bonne collaboration avec les familles. Un colloque du soir (colloque institutionnel) est organisé une fois par mois.

Afin d'assurer la sécurité physique des enfants, chaque membre des équipes éducatives a effectué une formation premier secours pour les petits enfants. Chaque nouvelle personne qui vient travailler à la garderie doit effectuer ce cours.

VI - 1.4.3 – Activités

Chaque année, un nouveau thème est décidé par l'ensemble du personnel éducatif. L'objectif de ce thème est un fil conducteur durant toute l'année scolaire. Il permet de « casser » la routine et de développer de nouvelles connaissances par les activités (expressions corporelles, histoires, jeux sorties...).

Promenades :

Les enfants sortent chaque jour. Il est important pour eux de prendre l'air, surtout s'ils sont placés à la garderie la journée entière.

Durant toute l'année, les enfants (Trotteurs-Moyens) ont la possibilité de prendre le LEB pour se rendre à Echallens, Sugnens ou Romanel. Ils peuvent aussi se rendre à la ludothèque les lundis et jeudis pour y découvrir de nouveaux jeux.

Le 10 mars, la garderie a participé au carnaval organisé par les classes du Marais du Billet et de la Plantaz.

En juin, trois sorties (courses d'école) sont proposées aux enfants, si possible en accord avec le thème de l'année : la musique.

En juillet : l'année scolaire se termine dans la bonne humeur avec une « chantée » organisée un samedi matin à la salle du Marais du Billet. Les enfants ont interprété les chansons apprises tout au long de l'année, en rapport avec le thème.

En août : le thème change. Pour l'année 2016-2017, ce sera les animaux de la jungle.

En septembre un groupe d'enfants a pu visiter la ménagerie du cirque Knie.

En novembre, une partie de l'équipe éducative a participé à l'organisation de la fête de la courge. Cette fête est ouverte à tout le village, avec la participation des commerçants de Cheseaux, qui distribuent leurs friandises aux enfants.

Fin décembre, une fête de Noël a eu lieu à la salle communale de Cheseaux. Un film de la garderie a été diffusé pour le plaisir des parents,

VI – 1.5 – UAPE

VI - 1.5.1 - Capacité

Dès janvier 2016, la capacité d'accueil a augmenté à 48 places (24 le matin avant l'école, 48 pour le repas et l'après-midi ; 12 le mercredi toute la journée) pour des enfants âgés de 4 à 8 ans (1P à 4P). L'UAPE est ouverte tous les jours de 7h à 18h30 durant les périodes scolaires, mais également une partie des vacances scolaires.

VI - 1.5.2 – Fréquentation

Il y a 86 enfants inscrits sur la semaine. Ils sont en moyenne 37 quotidiennement.

VI - 1.5.3 - Equipe éducative

L'équipe éducative à fin 2016 se compose de :

- Une directrice à 65%
- Une éducatrice à 84%
- Une éducatrice à 80%
- Une éducatrice à 73,64%
- Une assistante socio-éducative à 90%
- Une auxiliaire à 50%
- Deux apprenties ASE de 3ème année à 100%
- Une apprentie ASE de 1ère année à 100%
- Une stagiaire préalable à 80%
- Une secrétaire à un taux de 10% pour l'UAPE

L'équipe se rencontre 1h30 par semaine (colloque), afin de parler de l'organisation de la journée, du questionnement éventuel concernant divers sujets, des difficultés rencontrées.

VI - 1.5.4 – Activités

Février 2016 :

Une éducatrice sociale, est engagée au 1^{er} février afin de reprendre le poste vacant de 84%.

Un premier contact téléphonique est établi avec les parents des enfants commençant l'école en août 2016. Les inscriptions à l'UAPE leur sont confirmées et un premier rendez-vous est fixé. Plusieurs familles sont orientées vers la coordinatrice des AMF car il n'y a pas assez de places à l'UAPE. En effet, le nombre de places est limité à 12 places par degré scolaire.

Un programme alléchant est proposé aux enfants durant les vacances scolaires : cuisine, exposition à l'Espace des Inventions, bricolages, etc. Il y a entre 4 et 19 inscriptions.

Mars 2016 :

Les beaux jours arrivent... vive les activités et jeux en plein air !

Une stagiaire est accueillie pour un stage à durée indéterminée, dans le cadre du programme InsertH de ProInfirmis. Elle a la fonction d'aide-intendante et aide-éducatrice.

Avril 2016 :

L'UAPE ouvre la deuxième semaine des vacances de Pâques. Un nouveau programme attend les enfants : atelier chocolat, olympiades, chasse aux œufs, etc. Il y a entre 2 et 23 inscriptions selon les jours et tranches horaires.

Les parents des enfants qui commencent l'UAPE en août sont accueillis pour le premier entretien (administratif).

Mai 2016 :

Les entretiens pédagogiques avec les nouvelles familles commencent.

La stagiaire préalable qui commence à la rentrée d'août est engagée.

Juin 2016 :

Le temps des courses d'école et des joutes sportives est arrivé... cela entraîne une fatigue pour les enfants et une organisation particulière pour l'équipe éducative.

Une remplaçante est engagée pour le congé maternité d'une éducatrice à 80% dès le 1^{er} octobre.

Juillet 2016 :

Les enfants peuvent profiter des diverses activités proposées par l'équipe éducative : sorties, bricolages, jeux, cuisine... il y en a pour tous les goûts !

L'UAPE ferme le 22 juillet pour trois semaines de vacances.

Août 2016 :

Réouverture le 15 août, soit une semaine avant la reprise scolaire. Diverses activités ponctuent cette semaine et ravissent les enfants : jeux d'eau, olympiades, bricolage, cuisine.

Les activités sont en lien avec les saisons et/ou les envies personnelles des EDE. L'équipe a en effet observé que les enfants ont besoin de choisir leur activité (dirigée ou libre) et de se dépenser à l'extérieur, après une matinée d'école bien remplie.

Octobre 2016 :

L'UAPE est ouverte durant les deux semaines de vacances scolaires. Un programme varié est proposé aux enfants : bricolages, cuisine, sortie au marché, etc. Ces vacances sont encore un plaisir pour tous... les liens tissés avec les enfants se resserrent !

Décembre 2016 :

Le calendrier de l'Avent permet aux enfants d'avoir une surprise par jour : bricolage, confection d'un repas (23 décembre), friandise, etc.

Les agendas de tous sont bien remplis (chantée à l'école, fêtes de Noël des divers lieux fréquentés par les familles). C'est pourquoi, il est décidé de proposer un moment convivial tous les jours en fin de journée lors du départ des enfants (thé à la cannelle et petits biscuits) et selon les disponibilités de chacun.

VI – 2 – Commission consultative enfance - jeunesse

Les membres désignés par la Municipalité pour la législature 2016-2021 sont :

Mmes Katia Golay, Gabrielle Lerjen, Naïcha Kähr, Martine Lob, Stéphanie Racciatti, Catherine Sisto, MM Michel Haslebacher, Joel Humbert.

La commission s'est réunie plusieurs fois en fin d'année 2016 afin de plancher sur un projet de nouvelle place de jeux aux abords de la Maison de commune.

VI - 3 – ARASPE (Association pour la régionalisation de l'action sociale Prilly-Echallens)

VI – 3.1 - ARASPE - Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly-Echallens

La commune de Cheseaux-sur-Lausanne fait partie de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly–Echallens.

Cette association a pour buts principaux :

- L'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de communes ;
- L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

Le Conseil Intercommunal est composé d'un municipal de chaque commune membre. Sa présidente est Mme Von Kännel Miranda d'Assens. Mme Jacqueline Dieperink en est la vice-présidente.

Le Comité de Direction, formé de 9 conseillers municipaux, est placé sous la présidence de Mme Anne Bourquin Büchi de Prilly. Mme Claudia Perrin de Romanel y représente l'AAS de Romanel dont Cheseaux est une antenne. Le directeur du Centre Social Régional (CSR) et des Agences d'Assurances Sociales (AAS), participe aux réunions du comité avec voix consultative.

Le travail du Codir a été intense durant cette année de changements, il s'est réuni à 19 reprises, dont 7 pour le nouveau comité. En effet, au-delà du suivi des affaires courantes, des budgets et des comptes, il a dû s'impliquer dans une situation difficile concernant le personnel. Cela a nécessité plusieurs réunions, dont une rencontre avec le personnel de l'ARASPE.

L'antenne de Penthelaz a été ouverte à la satisfaction des utilisateurs.

Les comptes 2015 ont été acceptés lors de la séance du Conseil Intercommunal du 8 juin 2015 à Cheseaux. Le 2^{ème} Conseil Intercommunal de l'année a eu lieu le 30 novembre à Echallens. Le budget 2017 a été adopté lors de cette séance.

Sur le plan cantonal :

Vision 2020 des Agences d'assurances sociales

Les agences d'assurances sociales (AAS) de l'ARASPE font partie des régions pilote dans la vision 2020 des Agences d'assurances sociales. La période pilote, initialement prévue sur 6 mois a débuté au 2^{ème} semestre 2016. De facto, comme le travail réel n'a commencé qu'après les vacances d'été, le canton a décidé de prolonger la période pilote en principe jusqu'en 31 mars 2017.

Nouvelle loi sur l'action sociale vaudoise

Le canton a informé les régions de la nouvelle version de la loi sur l'action sociale vaudoise. Cette loi entrera en vigueur en 2017 et introduit entre autres les nouveaux éléments suivants:

- Création d'un dispositif de médecin-conseil,
- Fermeture du Centre social cantonal
- Nouvelles mesures pour les Jeunes adultes sans formation professionnelle s'adressant au RI
- Suppression de la franchise des indus
- Sanctions pour comportement inadéquats
- Introduction de la possibilité d'une retenue sur le montant RI pour les bénéficiaires qui ne s'acquittent pas de leur part à charge de leur assurance maladie
- Mise en place de nouvelles mesures de soutien à l'insertion sociale.

Modification de la gestion des PC Familles

Depuis 2016, la modification de la gestion des dossiers PC familles est effective, ils sont traités par quatre pôles de compétences afin que ce soit la même personne qui enregistre et taxe les dossiers. L'ARASPE a obtenu que les habitants des communes la composant soient libres de se rendre dans le pôle de compétences qui est leur convient le mieux, soit Yverdon ou Lausanne suivant leur commune de domicile.

La demande du Codir que les AAS d'Echallens et de Prilly soient habilitées à rembourser les frais médicaux et de garde a également été acceptée.

VI – 3.2 - AAS de Cheseaux-Romanel-Jouxens

Mme Marie-José Studer assurait dans notre commune le traitement des dossiers et accueillait les lundi, mardi, et jeudi matin, les assurés qui souhaitaient des renseignements.

Elle assurait également le suivi des dossiers des assurés habitant Boussens et Sullens.

Dès le 1^{er} janvier 2017, elle prendra la responsabilité de l'Agence du Mont-sur-Lausanne et sera remplacée en 2017 par un nouveau répondant.

La responsable du secteur, Mme Denise Pittet, continue d'effectuer une supervision occasionnelle à Cheseaux, en fonction des besoins.

VI - 4 – APROMAD

Au niveau cantonal, l'organisation de l'aide et des soins à domicile est chapeautée par l'AVASAD (Association vaudoise pour l'aide et les soins à domicile). Celle-ci délègue les compétences de terrain aux associations régionales.

Notre commune fait partie de l'APROMAD – couronne lausannoise (Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile) qui gère l'aide et les soins à domicile dans notre région. L'APROMAD gère également pour tout le canton le SIPed (soins infirmiers pédiatriques à domicile)

Cette association se veut un service public accessible à tous les habitants de la région desservie. Elle fonctionne grâce à 671 collaborateurs représentant 400 ETP. Elle regroupe 8 centres médico-sociaux répartis sur l'ensemble du territoire desservi, soit Cully, Echallens, Epalinges, Le Mont, Oron, Prilly-nord, Prilly-sud et Pully.

Le financement est assuré par les communes, le canton, les caisses-maladie et les clients.

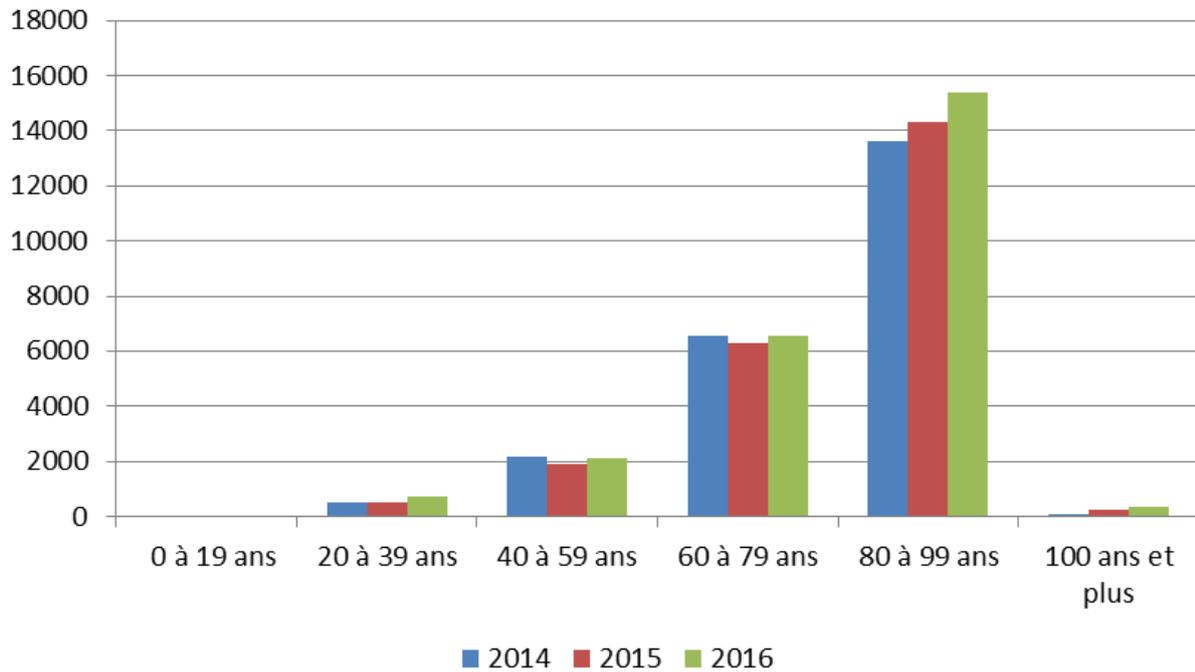
VI – 4.1 - Statistiques

Notre commune dépend du CMS Prilly-Nord

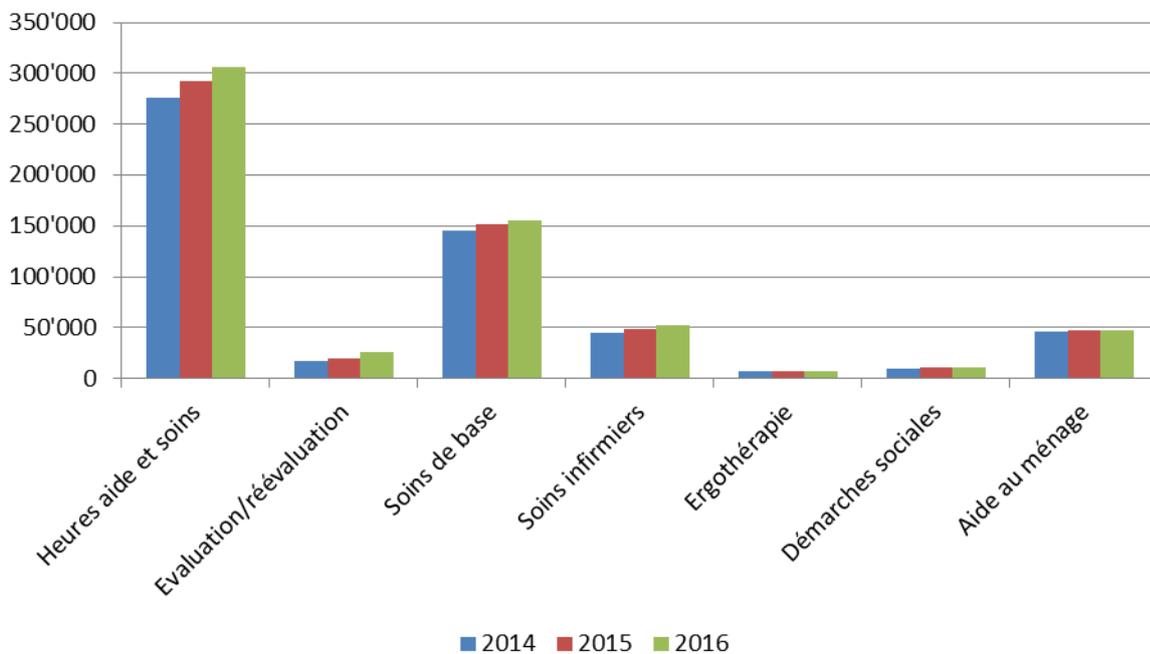
Nombre de clients par CMS

CMS	2016	2015	2014
Cully	687	699	689
Echallens	597	537	574
Epalinges	479	450	437
Le Mont	493	474	485
Oron	630	568	594
Prilly-nord	450	491	473
Prilly-sud	455	455	439
Pully	908	856	900
Total	4'530	4'522	4'572

Heures d'aide et de soins selon la tranche d'âge



Heures d'aide et de soins selon les prestations fournies



VI - 5 – CULTES

VI – 5.1 – Paroisse réformée

La paroisse protestante a été très heureuse de participer à la fête d'inauguration du centre du village avec un parvis du temple remodelé.

Le Conseil de paroisse et les membres de la communauté sont reconnaissants envers les autorités communales, avec lesquelles une bonne entente règne, ce qui est appréciable

En automne, le Pasteur Etienne Rochat a pris sa retraite après de nombreuses années de services dans notre paroisse. Madame Armi Helena Hiden, diacre, l'a remplacé. Elle s'est vue confier en priorité l'accueil des tout-petits et de leurs parents.



VI – 5.2 – Communauté catholique

Rattachée à la Paroisse du Bon Pasteur de Prilly, la Communauté Catholique regroupe les Communes de Cheseaux-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne, Sullens, Bournens et Bousens.

L'abbé Joseph Hoi célèbre la messe chaque dimanche à 11h00 au Foyer Saint Nicolas à Cheseaux. Le foyer accueille également des baptêmes de jeunes enfants. Il est régulièrement très rempli et peine à accueillir toute l'assemblée. Il faut continuer à tout mettre en œuvre auprès des communes pour garder à l'esprit d'intégrer dans des futures constructions un lieu de culte ou un emplacement en mesure d'accueillir notre communauté.

Les messes sont animées tous les dimanches par le groupe des lecteurs et la chorale, accompagnée par une pianiste.

L'année 2016 s'est achevée dans la tradition habituelle par la soirée familiale qui a eu lieu le 18 novembre 2016 à la salle communale de Cheseaux.

Chapitre VII : Instruction publique

Rapport de la direction

Table des matières

1. Organisation générale
2. Classes primaires
3. Classes secondaires
4. Enseignement primaire et secondaire
5. Effectifs
6. Activités et événements divers
7. Mesures de prévention
8. Bibliothèque scolaire
9. Parents
10. Bâtiments scolaires



VII - 1 - Organisation générale

VII - 1.1 - Autorités scolaires (législature juillet 2016 – juin 2021)

Bureau de référence de l'établissement primaire et secondaire de la Chamberonne :

Présidence : Madame Sandra **Berset**
Vice-présidence : Madame Jacqueline **Dieperink**

Membres :

Bournens : Madame Janine **Zwahlen**, syndique
Monsieur Jean-Marc **Weber**, municipal des écoles

Boussens : Madame Stéphanie **Borgeaud**, syndique
Madame Sandra **Berset**, municipale des écoles

Cheseaux : Monsieur Louis **Savary**, syndic
Madame Jacqueline **Dieperink**, municipale des écoles

Sullens : Monsieur Christian **Gozel**, syndic
Madame Marie-Christine **Pitton**, municipale des écoles

Directeur de l'établissement : Monsieur Michel **Haslebacher** (voix consultative)

Secrétaire : Madame Nicole **Bégel**

Commune Boursière : **Cheseaux**

Le Bureau de référence s'est réuni 3 fois en 2016, afin de régler les problèmes financiers liés à la vie de l'établissement.

Le directeur des écoles assiste aux séances du bureau de référence, avec voix consultative, conformément à la loi scolaire et à la convention.

VII - 1.2 – Conseil d'établissement

Font partie de ce Conseil, les municipaux des écoles des quatre communes, le directeur de l'établissement, trois enseignants, quatre parents d'élèves, ainsi que quatre représentants des milieux proches de l'établissement.

Le Conseil d'établissement s'est réuni 3 fois en 2016. Il a choisi de travailler sur le thème des médias sociaux et celui des relations entre l'école et le monde du travail (soutien aux projets LIFT et PEC)

VII - 2 - Classes primaires

31 classes et 1 classe d'enseignement spécialisé réparties ainsi :

Collège de Boussens :	4 classes
Collège de Bournens :	2 classes
Collège de Sullens :	3 classes
Collège de la Plantaz – Cheseaux	3 classes
Collège du Marais du Billet – Cheseaux	11 classes, 1 classe enseignement spécialisé
Collège Derrière la Ville – Cheseaux	8 classes

VII - 3 - Classes secondaires

6 classes et 10 groupes classes au collège Derrière la Ville à Cheseaux

VII - 3.1 – Organisation des options

2 options de compétences orientées métiers (OCOM) sont proposées aux élèves de VG. L'une d'elle est obligatoirement le renforcement en français ou en mathématiques. Pour la 2^{ème}, les élèves ont le choix entre les travaux manuels, l'économie, la cuisine ou les moyens informatiques (mitics).

Les 4 options spécifiques (OS) (latin, italien, math/physique, économie/droit) ont été ouvertes pour les élèves de VP. Les élèves de VG ont la possibilité de remplacer les OCOM par une OS. 5 élèves de 10VP, 9 de 10VG, 3 de 11VP et 2 élèves de 11VG suivent le cours facultatif de grec.

VII – 3.2 - Orientation et réorientation

La décision d'orientation est prise en accord avec les parents, sur préavis du conseil de classe, sur la base du bulletin annuel.

Décisions d'orientation :	VG : 41 élèves	53.3 %
	VP : 32 élèves	41.6 %

4 élèves redoublent la 8^{ème} année.

VII – 3.3 - Certificats d'étude et attestations

La cérémonie des promotions du 29 juin 2016 a marqué la fin de la scolarité obligatoire pour 63 élèves.

61 élèves ont obtenu le certificat d'études des classes secondaires, 23 en VP et 38 en VG. Un élève a reçu une attestation de fin de scolarité. Un élève redouble la 11^{ème} VG.

VII - 4 –Mutations - départs - congés - remplacements

- Nicolas Schreiner a terminé le remplacement de Déborah Cornut en mars 2016.
- Damien Christen et Lucas Bettex ont terminé le remplacement de Jessica Gafner (Fallait) en mars 2016.
- Christelle Jaquier a terminé son stage B, elle est remplacée par Christelle Baudat.
- Noémie Berruex est partie enseigner à Lausanne-C.-F. Ramuz.
- Paul Brunner a fait valoir le droit à la retraite au 31 juillet 2016 après 37 années d'enseignement à Cheseaux.
- Catherine Graa, Danièle Haas et Anita Clément ont pris la retraite au 31 juillet 2016, elles continuent toutes à enseigner quelques périodes.
- Mégane Johansen et Sarah Peeroo ont terminé leur stage B.
- Marine Haemmerli a terminé le CDD.
- Depuis 1^{er} août 2016, Sophie Conti, Erika De Gouveia, Ladina Mayor, Raoul Oppliger et Philippe Van Essche enseignent au Collège de Derrière-la-Ville. Annick Cordey et Camille Piguet enseignent à Sullens, Alyssa Nese et Nathalie Schenk au collège de la Plantaz.
- Emmanuelle Godebout a demandé un congé maternité, elle a été remplacée par Linda Danon.
- Gabrielle Girard est en congé maternité depuis début décembre 2016, elle est remplacée par Sébastien Bovy.

VII - 5 - Effectifs

VII - 5.1 – Nombre d'élèves par commune au 1^{er} octobre 2016

Statistiques des élèves en âge de scolarité et fréquentant les classes primaires et secondaires de l'établissement de la Chamberonne, pour l'année scolaire 2016-2017.

		Cheseaux	Bournens	Boussens	Sullens	Vernand	Autre
1P	80	57	4	8	9	1	1
2P	61	42	2	10	6	1	0
3P	85	49	6	14	13	3	0
4P	86	52	6	13	13	2	0
5P	73	44	6	9	11	2	1
6P	75	41	10	11	8	3	2
7P	77	37	10	11	13	4	2
8P	89	57	6	14	6	5	1
VG/VP 9 ^e	76	42	7	12	6	7	0
VG/VP 10 ^e	83	56	1	13	6	4	3
VG/VP 11 ^e	74	41	2	14	11	2	4

Effectif total : 859 élèves

VII – 5.2 - Elèves extérieurs à l'établissement, domiciliés dans les 4 communes

Ecoles spécialisées officielles:	14 élèves
Ecoles privées :	26 élèves
Sport-études :	1 élève
Enseignement à domicile :	1 élève
Autres établissements :	10 élèves

VII – 5.3 - Destination des élèves ayant terminé leur scolarité obligatoire en juillet 2016

	VG	VP
Places d'apprentissage trouvées	13	3
RAC	6	0
Gymnase	0	20
OPTI	11	0
Autres	9	2

VII – 5.4 - Elèves de nationalité étrangère

175 élèves ou 20,4 % de l'effectif, provenant de 23 pays.

VII – 5.5 - Accueil d'élèves domiciliés hors des 4 communes

14 élèves domiciliés hors des 4 communes sont scolarisés dans l'établissement, les demandes de dérogation ont été acceptées par la Cheffe du département. Parmi ces élèves, 3 viennent de Prilly et 1 vient d'Echallens, leur OS n'étant pas proposée dans leur établissement.

34 élèves domiciliés à Vernand sont accueillis dans nos classes (1^{ère} à 11^e année).

L'écolage dû pour ces élèves est déterminé par convention et représente le coût réel à charge de l'établissement.

VII - 6 – Activités et événements divers

Courses d'école

Camps de ski : 6P aux Mosses
 8P et 9S à Morgins et Leysin
 10S à Grimentz et Morgins

Camps d'été : 7P à l'Auberson

Voyage d'études des classes de 11^e à Stockholm

Animation musicale des chœurs

Exposition info-métiers

Semaine de la lecture ; journée du conte

Animation santé : rallye, semaine du goût et activités ponctuelles

Activités sportives (marche 20 km – joutes – tournois)

Journée « Oser tous les métiers » pour les élèves de 7^e – 8^e – 9^e

Sortie dans le Lavaux des classes de 7^e

Cérémonie des promotions

VII - 7 – Mesures de prévention

- Contrôle dentaire annuel pour tous les élèves
- Rencontre de l'infirmière scolaire avec les classes de 7^e
- Passage de Profa dans les classes de 6^e, 8^e, 10^e et 11^e
- Passage de la brigade des mineurs dans les classes de 8^e
- Suivi des élèves en difficultés personnelles par les membres du réseau pluridisciplinaire (directeur, médecin scolaire, psychologue, infirmière, médiateurs)

VII - 8 - Bibliothèque

Située dans l'ancien pavillon de la Galipette depuis l'été 2016, la bibliothèque a le plaisir d'accueillir les élèves des différents collèges de Cheseaux, mais également de Sullens, Bournens et Boussens. Les enfants s'y rendent avec plaisir, que ce soit seul, accompagnés de leurs parents ou encore avec leur groupe d'amis.

Depuis août 2016, elle fait partie du réseau Renouvaud, regroupant toutes les bibliothèques vaudoises.

Ce changement de réseau a eu quelques conséquences pour la bibliothèque

- Un nouveau logiciel pour la gestion du prêt et du catalogue.
- Un changement de catalogue en ligne (<http://cheseaux.renouvaud.ch>)
- La mise en place d'amendes en cas de retard (CHF 0.10 par document et par jour)

Ce changement de réseau et donc de logiciel en milieu d'année rend difficile l'extraction des statistiques. Cette année, elles sont donc à prendre avec précaution.

La bibliothèque offre à ses usagers un large choix d'ouvrages variés. A l'heure actuelle, environ 6'540 livres garnissent les étagères.

La bibliothèque est également abonnée à 9 revues mensuelles.

VII – 8.1 - Acquisitions

Cette année, 348 nouveaux livres sont venus s'ajouter sur les rayons de la bibliothèque. Parmi eux, se trouvent une vingtaine d'ouvrages généreusement offerts par des usagers de la bibliothèque.

Ces acquisitions sont malheureusement à relier à un certain nombre d'ouvrages retirés des collections. Un grand nombre de documents (1'225) ont dû être supprimés du catalogue à cause du manque de place dans les rayons ainsi qu'à cause de leur mauvais état. Nous avons fait un grand tri cette année pour ne pas déménager des documents inutilement. Ils ont été donnés aux enseignants ainsi qu'aux élèves intéressés.

VII – 8.2 - Fréquentation

Un nombre conséquent d'ouvrages ont été empruntés par les élèves. 16'213 livres sont sortis cette année.

Le service de prêt, quant à lui, a été assuré le même nombre d'heures que l'année précédente, c'est-à-dire 9h.45 par semaine.

Les élèves trouvent également en la bibliothèque un lieu calme où ils peuvent faire leurs devoirs et profiter des postes Internet pour préparer leurs exposés.

VII – 8.3 - Animation

Le catalogue d'animation proposé à tous les enseignants a été mis à jour. Plusieurs nouvelles animations en lien avec le PER sont donc à disposition, ce qui donne un choix plus conséquent aux maîtres de classes. Celui-ci contient actuellement 42 animations pour le primaire et 6 animations pour le secondaire.

En collaboration avec les enseignants, la bibliothèque a organisé 64 animations pédagogiques pour les classes. Ces animations ont eu un grand succès et un certain nombre d'élèves ne venant pas à la bibliothèque avant, la fréquentent désormais régulièrement.

De plus, divers autres événements ont été réalisés cette année :

- Le samedi des bibliothèques : les élèves ont pu profiter de la présence de deux conteuses et de quelques ateliers sur le thème « Savez-vous planter les choux ». Une septantaine de personnes y ont participé.
- Le concours de l'avent : un calendrier de l'Avent a été attaché sur la porte de la bibliothèque. Chaque jour, les élèves pouvaient y trouver une nouvelle question à laquelle ils devaient répondre à l'aide des livres de la bibliothèque. Une récompense a été donnée aux personnes ayant récolté le plus de points.
- Les cadeaux de Noël : des cadeaux de Noël ont été proposés aux élèves. Ils ont pu emprunter un cadeau (1 ou deux livres emballés), découvrir à la maison les livres se trouvant à l'intérieur, et les rendre à la bibliothèque une fois lus. L'attrait des cadeaux a été très fort, autant chez les élèves du primaire que du secondaire. Beaucoup d'ouvrages ont donc ainsi été empruntés et lus pendant les vacances de Noël.
- Les contes de Noël : deux conteuses sont venues nous raconter des histoires de Noël un mercredi après-midi. Cet événement a eu un succès exceptionnel. Près de 120 personnes étaient présentes.

VII – 8.4 – Bibliothèque adultes

La bibliothèque adultes compte un peu plus de 400 lecteurs inscrits, dont 10 % de l'extérieur (Bournens, Boussens et Sullens). Elle a enregistré 31 nouvelles inscriptions durant l'année.

Elle est ouverte 5 heures par semaine sous la responsabilité de deux bibliothécaires.

Elle a enregistré 2'163 prêts de livres sur l'année 2016, pour un nombre d'ouvrages disponibles d'environ 2'700

VII - 9 - Parents

Diverses séances pour les parents ont été organisées au cours de l'année :

- Mars : séance parents des futurs élèves de 1P ;
- Mai : séance d'informations aux parents du 8P sur les options en 9^{ème} et les voies VG / VP ;
- Octobre : présentation de l'organisation des niveaux (français, mathématiques et allemand) aux parents des élèves de 9^{ème};
- Sept/oct : tous les maître-sse-s de classe ont organisé des soirées pour les parents ;
- Novembre : rencontre des parents des élèves du 6^e, 8^e, 10^e et 11^e avec une formatrice Profa.

VII - 10 - Bâtiments scolaires

Bournens

Collège communal 2 salles de classe et 1 local PPLS

Boussens

Collège communal 5 salles de classe, 1 salle de sport et 1 local d'appui

Sullens

a) Collège communal 4 salles de classe, 1 salle ACM et une salle TM

b) Grande salle 1 salle de sport

Cheseaux

a) Collège Marais du Billet 11 salles de classe, 1 salle de sport double, 1 salle ACM, locaux PPLS, 1 classe enseignement spécialisé, 2 classes au Centre de vie Enfantine

b) Collège Derrière la Ville 21 salles de classe, 1 salle de pédagogie compensatoire, 2 salles de sport, 1 salle de rythmique, salles spéciales (ACM, TM, dessin, langue, musique, informatique et science), cuisine, bibliothèque, infirmerie, psychologue, orientation professionnelle, secrétariat et direction.

c) Pavillons de la Plantaz 4 salles de classe.



Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le rapport de gestion 2016, tel que présenté,

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- Vu le préavis municipal N° 13/2017 du 18 avril 2017
- Vu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'adopter le rapport de gestion 2016

DECHARGE

la commission de gestion de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 18 avril 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

LS

L. SAVARY

P. KURZEN